

PETR DU PAYS MARENNES OLERON

PROJET DE TERRITOIRE

2016

Pays Marennes Oleron
22-24 rue Dubois Meynardie 17320 Marennes

NOTRE AMBITION

Pour élaborer cette première phase de notre projet de territoire, se sont associés le Pôle d'équilibre territorial (PETR) du Pays Marennnes Oléron et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent : la Communauté de communes de l'Île d'Oléron et la Communauté de communes du Bassin de Marennnes.

Répondant à une obligation légale liée au changement de statut administratif du Pays Marennnes Oléron, ce travail a permis, dix ans après l'élaboration de la charte du Pays et à l'heure de la révision du SCOT, de requestionner notre vision du territoire et les enjeux communs émergents. Les orientations retenues ici visent à conserver le caractère attractif du Pays Marennnes Oléron et à assurer le bien-être de ses habitants.

Dans l'élaboration de ce projet, le processus a été aussi important que le résultat. S'appuyant sur les travaux participatifs engagés aux différentes échelles de notre territoire (agendas 21 locaux, LEADER, FEAMP), l'écriture du projet de territoire du Pays Marennnes Oléron a largement associé les réflexions de l'ensemble des parties prenantes locales (élus, associations et entreprises).

Le document qui suit présente le socle du projet de territoire du Pays Marennnes Oléron. Il met en avant, en s'appuyant sur des faits avérés et des avis politiques, les problématiques communes aux collectivités du territoire pour les années à venir. L'étape de déclinaison concrète des ambitions territoriales proposées ici sera menée dans les mois à venir notamment dans le cadre de la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale.

Puissent ces éléments de réflexion partagés, inspirer la pérennité d'une action coordonnée des collectivités du territoire depuis près de vingt ans et justifier le lien qui unit, dans l'action, les différentes parties de notre Pays Marennnes Oléron.

Mickaël Vallet

Président de la Communauté de communes du bassin de Marennnes et Président du PETR du Pays Marennnes Oléron

Pascal Massicot

Président de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron et Vice-président du PETR du Pays Marennnes oléron



Extrait de loi

L'élaboration du projet de territoire du PETR du Pays Marennes Oléron s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Le projet de territoire doit être « élaboré pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent » et doit être « compatible avec le SCOT ». « Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR » art. 79 de la loi n°2014-58 du 27/01/2014.

Art. L. 5741-2. - I. - Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

« Sur décision du comité syndical du pôle, les conseils généraux et les conseils régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »

Modalité de concertation

Les élus du PETER du Pays Marennes Oléron et des EPCI qui le composent ont souhaité élaborer ce projet de territoire de manière concertée avec les parties prenantes du territoire.

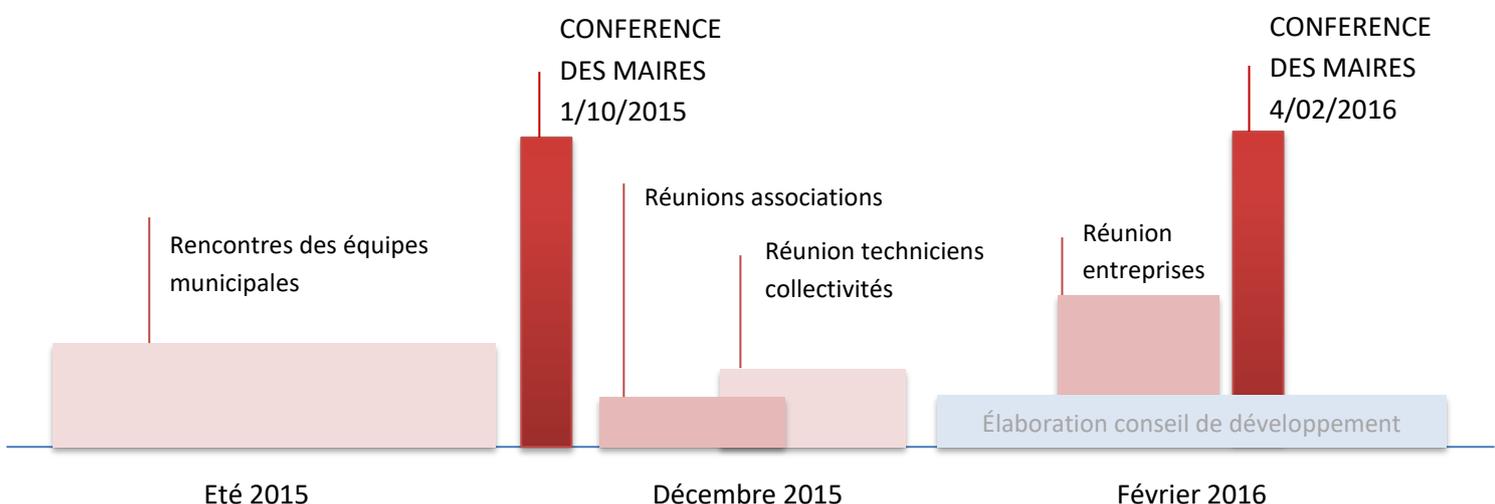
La loi MAPTAM prévoit la nécessaire association des EPCI qui composent le territoire et la mobilisation des élus locaux à travers l'institution de la Conférence des maires. Pour aller plus loin dans la concertation, chaque équipe municipale a été rencontrée afin de répertorier les projets communaux et de recueillir leur regard porté sur le territoire. La Conférence des maires, nouvelle instance réunissant l'ensemble des maires des communes du territoire, a été réunie à deux reprises et a mobilisé largement tant sur la phase de partage des enjeux (13 communes représentées en octobre 2015) que sur la validation des axes retenus pour le projet de territoire (12 communes représentées en février 2016).

Le Pays Marennes Oléron s'est, d'autre part, très largement appuyé sur les travaux participatifs récents menés pour l'élaboration des candidatures aux programmes européens LEADER et FEAMP et pour la construction de la stratégie culturelle du Pays Marennes Oléron. Ces travaux, menés en 2015, ont associé un très large panel d'acteurs locaux.

Des temps de travail particuliers ont été organisés autour du projet de territoire avec les représentants associatifs (deux réunions en décembre 2015), les techniciens des communautés de communes et du Pays Marennes Oléron (25 chefs de services et chargés de mission réunis en décembre 2015) et les entreprises du territoire (une rencontre avec le club des entreprises Marennes-Oléron en janvier 2016).

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit la constitution d'un conseil de développement qui doit être obligatoirement consulté sur le projet de territoire. Le format et le fonctionnement actuel du Conseil de développement du Pays Marennes Oléron créé en 2005 a été questionné au cours de cette phase d'élaboration du projet de territoire. Les modalités de sa réactivation s'appuient sur les éléments discutés au cours des différentes instances de travail participatives du PETER.

Chronologie d'élaboration du projet de territoire





Sommaire

# PARTIE 1 : LE PAYS MARENNES OLERON, UN TERRITOIRE DE PROJET	9
1-a/ Présentation du territoire.....	9
1-b/ La Charte du Pays Marennes Oléron et le SCOT : les éléments d'évaluation	11
1-c/ Les éléments des stratégies territoriales sur le Pays Marennes Oléron.....	16
INTERSTICE #1 : Deux communautés de communes, un pôle d'équilibre territorial rural et des complémentarités	19
# PARTIE 2 : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	22
2-a/ Des espaces naturels remarquables	22
2-b/ Une population en hausse, mais des risques liés au vieillissement	27
2-c/ Les locomotives économiques du tourisme et du secteur primaire à préserver	32
2-d/ La mobilité	40
2-e/ Une dynamique socioculturelle à optimiser.....	43
INTERSTICE #2 : Regards des parties prenantes sur le territoire	46
PARTIE 3 : LES ENJEUX DU PAYS MARENNES OLERON	49
3-1/ Cartographie des enjeux.....	49
3-2/ Synthèse des enjeux	51
INTERSTICE #4 : Les enjeux du renouveau du Conseil de développement	58
#PARTIE 4 : LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS MARENNES OLERON	61
4-a/ Quatre orientations structurantes.....	62
4-b/ Les étapes de la mise en œuvre du projet de territoire.....	69
Bibliographie	72
Glossaire de sigles	73

PARTIE 1 : LE PAYS MARENNES OLÉRON, UN TERRITOIRE DE PROJET

1-a/ Présentation du territoire

Localisé sur la façade atlantique de la Charente-Maritime, le Pays Marennes Oléron est composé d'un territoire continental (Communauté de communes du Bassin de Marennes) s'inscrivant dans la continuité d'une île (Communauté de communes de l'Île d'Oléron). Il s'étend sur 15 communes, dont 8 insulaires, reliées au continent depuis 1966 par un pont d'abord payant puis rendu gratuit en 1991.



Figure 1 : Carte de situation du Pays Marennes Oléron

Territoire rural et littoral, le Pays est encadré dans sa partie terrestre par le Pays Rochefortais au nord, et le Pays Royannais au sud. Il s'étend sur une superficie totale de 356 km².

La population du Pays Marennes Oléron était de 37152 habitants en 2013 (source INSEE). La Communauté de Communes de l'île d'Oléron (CCIO) représente 60% de la population municipale totale. Si la part du bassin de Marennes (CCBM) tend à augmenter, cette répartition a peu évolué depuis le recensement de 1999 (à l'époque, 62 % pour la CCIO et 38 % pour la CCBM).

	Surface (km2)	Population municipale en 2013
Bourcefranc-le-Chapus	12,4	3409
Le Château-d'Oléron	15,5	4005
Dolus-d'Oléron	29	3230
Le Gua	36,09	2069
Hiers-Brouage	31,35	643
Marennes	20,09	5653
Nieulle-sur-Seudre	20,75	1195
Saint-Denis-d'Oléron	11,97	1361
Saint-Georges-d'Oléron	46,78	3529
Saint-Just-Luzac	47,74	1943
Saint-Pierre-d'Oléron	40,85	6637
Saint-Sornin	13,49	334
Saint-Trojan-les-Bains	17,74	1382
Le Grand-Village-Plage	6,43	1044
La Brée-les-Bains	7,45	718
CDC du Bassin de Marennes	181,91	15246
CDC de l'île d'oléron	175,72	21906
Pays Marennes Oléron	357,63	37152

Figure 2 : Superficie et population 2012 par commune_source INSEE

Le Pays Marennes Oléron a été fondé en septembre 1997 par la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

La mise en place et la reconnaissance du Pays ont été confortées le 31 décembre 2005, par arrêté du Préfet de Charente-Maritime, avec la création du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, fusionnant le Syndicat Mixte d'Etude du Pays Marennes Oléron, en charge de l'élaboration du SCOT, et une autre structure préexistante, le Syndicat Mixte pour la Promotion Touristique du Pays Marennes Oléron.

Le 22 décembre 2014, par arrêté de la préfète de Charente-Maritime, le Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron est transformé en Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Pays Marennes Oléron à compter du 1^{er} janvier 2015.

D'après les statuts du PETR, le Pays Marennes Oléron a pour mission :

- *l'exercice d'activités d'étude, d'ingénierie, d'animation, de coordination ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, technologiques et touristiques, d'intérêt collectif tels que définis dans le cadre des orientations de la charte de développement durable du Pays Marennes Oléron*
- *la représentation du Pays Marennes Oléron, et en particulier l'aptitude à engager contractuellement ses membres avec l'Europe, l'Etat, le Conseil régional de Poitou-Charentes et le Conseil général de la Charente-Maritime, ou toute autre collectivité publique ou partenaire, en application de l'article 22 de la loi d'orientation du 4 février 1995 susvisée, dans le cadre de la politique des Pays*
- *l'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes Oléron.*

Le Pays Marennes Oléron, comme tous les territoires de projet, est avant tout un cadre de coopération des communautés de communes qui le composent. Il est aussi un vecteur de contractualisation avec la Région, l'Etat et l'Union européenne et un lieu de rencontre et de concertation avec la société civile, notamment le Conseil de développement.

Le Pays Marennes Oléron intervient localement dans une logique forte d'articulation entre les différents programmes, politiques et outils financiers à l'œuvre sur le territoire.

Plusieurs documents contractuels et programmes européens ont été préparés, signés puis mis en œuvre par le Pays Marennes Oléron :

- Contrat de ruralité 1^{ère} génération 1997-2000 avec la Région
- Programme LEADER II : 1997-1999
- Contrat de ruralité 2^{nde} génération 1999-2001 avec la Région
- Contrat de territoire depuis la génération 2001-2003 jusqu'à aujourd'hui avec la Région
- Contrats de Pays 2005-2006 (prolongé sur 2007) avec l'Etat
- Convention de Gestion Intégrée des Zones Côtières 2005-2007 avec la DATAR et le Secrétariat Général à la Mer
- Convention FSE 2006-2008 pour la mise en place d'une stratégie en faveur de l'emploi
- Programmes LEADER et AXE 4 FEP 2007-2013 et 2014-2020
- Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019 avec la Région

1-b/ La Charte du Pays Marennes Oléron et le SCOT : les éléments d'évaluation

La Charte du Pays et le SCOT sont deux outils structurants du territoire. Ils ont été élaborés de manière participative notamment grâce au concours du Conseil de développement. Un retour peut aujourd'hui être fait sur la mise en œuvre des ambitions de l'époque.

La charte du Pays Marennes Oléron a été votée en janvier 2004. Il s'agit d'un document stratégique non prescriptif dont la mise en œuvre s'est traduite tant dans les travaux du Pays Marennes Oléron que dans ceux des Communautés de communes du territoire. Les éléments évaluatifs de l'application

de ces quatre axes de développement, synthétisés ci-dessous ont alimenté l'élaboration du présent projet de territoire qui lui succédera de fait.

Objectifs de la Charte du Pays Marennes Oléron 2004	Quelques éléments d'évaluation de la mise en œuvre
AFFIRMER L'IDENTITE DU PAYS	<p>Mis en place du site internet du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Elaboration de stratégies culturelles du Pays Marennes Oléron (mise en place de critères locaux d'attribution des aides régionales).</p> <p>Mutualisation des services (SIG, Observatoire) et des stratégies de développement territorial (SCOT, Fonds européens).</p> <p>Conseil de développement 2004-2012</p>
DYNAMISER LE TERRITOIRE (formation, jeunes actifs, déplacements)	<p>Création d'un observatoire territorial.</p> <p>Mutualisation dans l'élaboration des Programmes locaux de l'Habitat des EPCI.</p> <p>Elaboration du SCOT Pays Marennes Oléron.</p> <p>Etude « emploi et territoire » en 2007.</p> <p>Création de la Maison des Initiatives et des Services et du Comité de bassin d'emploi (COBEMO) en 2012.</p> <p>Développement des pistes cyclables par les EPCI.</p> <p>Elaboration d'un programme global de déplacements à la CCIO.</p> <p>Prise de compétence enfance-jeunesse par les EPCI.</p> <p>Politique coopération et francophonie comme leviers de développement local.</p>
RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE A L'ANNEE (maintien des activités existantes, nouvelles activités)	<p>Programme FEP avec les professionnels.</p> <p>Coopération LEADER « Terroirs au menu ».</p> <p>Animation du dispositif régional « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » (BRDE)</p> <p>Politique de dynamisation des centres-bourgs dans les EPCI.</p> <p>Mise en place d'un document d'aménagement commercial (DAC).</p> <p>Maison du tourisme Marennes Oléron.</p>
PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE (faune, flore, paysage, architecture)	<p>Elaboration de la charte architecturale et de la charte de l'affichage publicitaire.</p> <p>Sites classés et Natura 2000 sur une partie du territoire.</p> <p>Opération réduction des déchets dans chaque EPCI.</p>

Le schéma de cohérence territorial validé en décembre 2005, est un document d'urbanisme qui donne des orientations d'aménagement à l'échelle des quinze communes. Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec ce schéma. Il continuera à s'appliquer jusqu'à la finalisation de sa révision en 2018.

L'évaluation du SCOT, menée en 2015, alimente la réflexion sur le projet de territoire 2016 du PETR du Pays Marennes Oléron. Il est d'ailleurs convenu que le projet de territoire serve de socle au programme d'aménagement et de développement durable (PADD) du nouveau SCOT du Pays Marennes Oléron.

ORIENTATIONS DU SCOT	ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT PERSPECTIVES POUR LE SCOT REVISE
PROTECTION DES PAYSAGES	<p>Classement effectif dans les PLU des « espaces remarquables » désignés par le SCoT.</p> <p>Faible impact des orientations du SCoT sur les espaces urbanisés mais des « guides » (chartes) mis en œuvre en cohérence avec les principes du schéma : affichage publicitaire (PMO), architecture (PMO), jardin durable (CCIO), aménagement des rues commerçantes (CCIO).</p> <p>Des questionnements qui s'affirment sur la conciliation des objectifs de protection paysagère et le maintien en usage des espaces naturels, l'adaptation des constructions aux dérèglements climatiques, le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Elaboration programmée de plans de paysage Pays, CCBM et CCIO.</p>
PROTECTION DES ESPACES NATURELS	<p>Forte couverture par les zonages N2000 et politiques locales de gestion en cours.</p> <p>Persistence des parcelles à camper illégales. Outil d'observation mis à disposition des communes en 2011. Limite d'action du SCoT.</p> <p>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) élaboré en 2015. Nécessité d'actualiser le schéma pour décliner la trame et verte et bleue dans le SCoT et les PLU.</p>
PREVENTION DES RISQUES	<p>Peu d'effet du SCoT sur les thématiques « Eau » et « Risques » (renvoie à la réglementation existante), mais des évolutions positives proches des objectifs: augmentation de la capacité des réseaux d'assainissement en lien avec les développements de l'urbanisation prévus, généralisation des études « eaux pluviales », relance des SAGE Charente et Seudre, pas d'augmentation notable des surfaces artificialisées dans les zones à risques (PPR-2004).</p> <p>Emergence de politiques locales de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Nouveaux éléments de cadrage « Eau » et « Risques » à prendre en compte.</p> <p>Démarche en cours sur la prise en compte des risques littoraux dans la révision du SCoT (appel à projet national).</p>
ORGANISATION DE L'ESPACE	<p>Des extensions urbaines qui se situent bien en continuité des noyaux d'urbanisation existants en 2005, avec des fragilités à surveiller (campings, équipements publics).</p> <p>Protection effective des espaces naturels et agricoles dans les PLU.</p> <p>Développement maîtrisé de l'urbanisation au-delà de ce que prévoit le SCoT (très faible consommation des enveloppes attribuées).</p> <p>Revoir les objectifs de consommation économe de l'espace (enveloppes foncières trop importantes) et analyser le potentiel de densification dans le tissu bâti existant (loi ALUR).</p>

HABITAT	<p>Objectifs démographiques atteints sur la CCIO et dépassés sur la CCBM.</p> <p>Production de logements globalement conforme aux prévisions (un peu sous-estimées pour la CCBM et surestimées pour la CCIO ; le tout s'équilibre).</p> <p>Pas d'outil réglementaire pour maîtriser le développement des résidences secondaires sur Oléron, mais une stabilisation de la production.</p> <p>Programme Local de l'Habitat (PLH) sur chaque communauté de communes qui décline le SCoT.</p> <p>Des outils réglementaires (servitudes logement) diversement utilisés dans les PLU, mais un principe acquis de réalisation de logements sociaux.</p> <p>L'effort de production de logements sociaux est important et a permis de maintenir la part de ces logements dans le parc total, mais il ne permet pas de l'augmenter.</p> <p>Des freins opérationnels sur le logement social (manque de bailleurs).</p> <p>Actualisation du SCoT nécessaire, à articuler avec la révision des PLH.</p>
DEPLACEMENTS	<p>Stabilisation du trafic et de l'accidentologie.</p> <p>Développement très important des itinéraires cyclables. Accompagnement du covoiturage (aires de stationnement dédiées).</p> <p>Faible offre de transports en commun hors saison.</p> <p>Travaux de déviation sur l'axe central non réalisés, écotaxe non mise en place.</p> <p>Plan Global des Déplacements sur la CCIO, mais pas de stratégie à l'échelle du pays.</p>
DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL, ET LOCALISATION DES ACTIVITES	<p>Objectif de stabilisation du nombre d'emplacements de camping sur Oléron sur Oléron non réalisés mais pas de création de nouveaux campings.</p> <p>Problèmes de compatibilité avec le SCoT pour installer de nouvelles aires d'accueil des camping-cars.</p> <p>Réalisation de la zone d'activité économique (ZAE) intercommunale prévue sur Oléron (Zone des 4 moulins - 2015).</p> <p>Faible correspondance entre la localisation et les surfaces de zones d'activités prévues au SCoT et la réalisation de ces zones sur la CCBM. Des questionnements sur les pôles commerciaux.</p> <p>DAC intégré au SCoT en 2013 mais annulé, par décision du tribunal administratif en 2016.</p>

L'analyse globale de l'application du SCoT nous conduit à observer des résultats plutôt bons sur la réalisation des objectifs et des orientations et met en exergue un besoin certain d'actualisation sur la plupart des thèmes.

Sur les aspects méthodologiques, les orientations du Document d'Orientations Générales (DOG) sont parfois incantatoires ou non ciblées sur des leviers d'action réglementaires, ce qui limite leur portée.

Sur les aspects thématiques, les politiques de protection environnementale et paysagère sont bien engagées et rassemblent les acteurs. Les formes du développement observé depuis 2005 ont été en nette évolution par rapport aux éléments envisagés (réserves foncières surévaluées, zones d'activités, secteurs d'accueil de population, politique des déplacements) .

Cette analyse confirme la nécessité de réviser le schéma de cohérence territoriale. En intégrant par ailleurs aux objectifs de la révision, les 4 cibles d'amélioration issues de l'auto évaluation « développement durable » de la stratégie d'aménagement du territoire :

- Réinterroger les politiques locales des transports et déplacements au regard de toutes les finalités du développement durable.
- Conforter les objectifs de cohésion sociale (habitat-transport notamment).
- Retravailler le projet de développement économique et d'aménagement commercial au regard des objectifs de développement durable (valorisation des marais, renforcement des centralités, agriculture durable ...).
- Intégrer la lutte et l'adaptation au dérèglement climatique (localisation du développement, formes urbaines, végétation, architectures...).

1-c/ Les éléments des stratégies territoriales sur le Pays Marennes Oléron

Les politiques stratégiques des différentes strates territoriales du Pays Marennes Oléron ont été élaborées dans les cinq à dix dernières années. Elles ont été élaborées dans le cadre des orientations de la Charte du Pays Marennes Oléron 2004 et leur mise en œuvre inspire aujourd'hui la rédaction du projet de territoire 2016.

Elaborés dans le cadre de structures statutairement variées, ces projets peuvent être qualifiés de « géographiquement variables ». Les partenariats engagés, les dimensions territoriales ainsi que les modes de gouvernance de ces projets ont été définis en fonction de leur pertinence pour atteindre les objectifs fixés.

La synthèse rapide des thématiques intégrées aux projets du territoire met en exergue les axes de travail jugés pertinents par les différentes parties prenantes du Pays Marennes Oléron et leurs partenaires régionaux, nationaux et européens.

Le schéma ci-après présente les axes de développement communs aux projets suivants :

- Contrat régional de développement durable 2015-2019 (Région/PMO)
- Stratégie touristique Marennes Oléron (Office de pôle Marennes Oléron)
- Stratégie culturelle du Pays Marennes Oléron 2015
- Programme LEADER Pays Marennes Oléron 2014-2020
- Programme FEAMP Pays Marennes Oléron 2014-2020 (pêche et cultures marines)
- Projet de territoire Communauté de communes de l'Ole d'Oléron (Agenda 21 Acte II)
- Projet de territoire Communauté de communes du Vassin de Marennes (stratégie développement économique et Agenda 21)

LES ÉLÉMENTS DES STRATÉGIES TERRITORIALES SUR LE PAYS MARENNES OLÉRON



LES THEMES COMMUNS

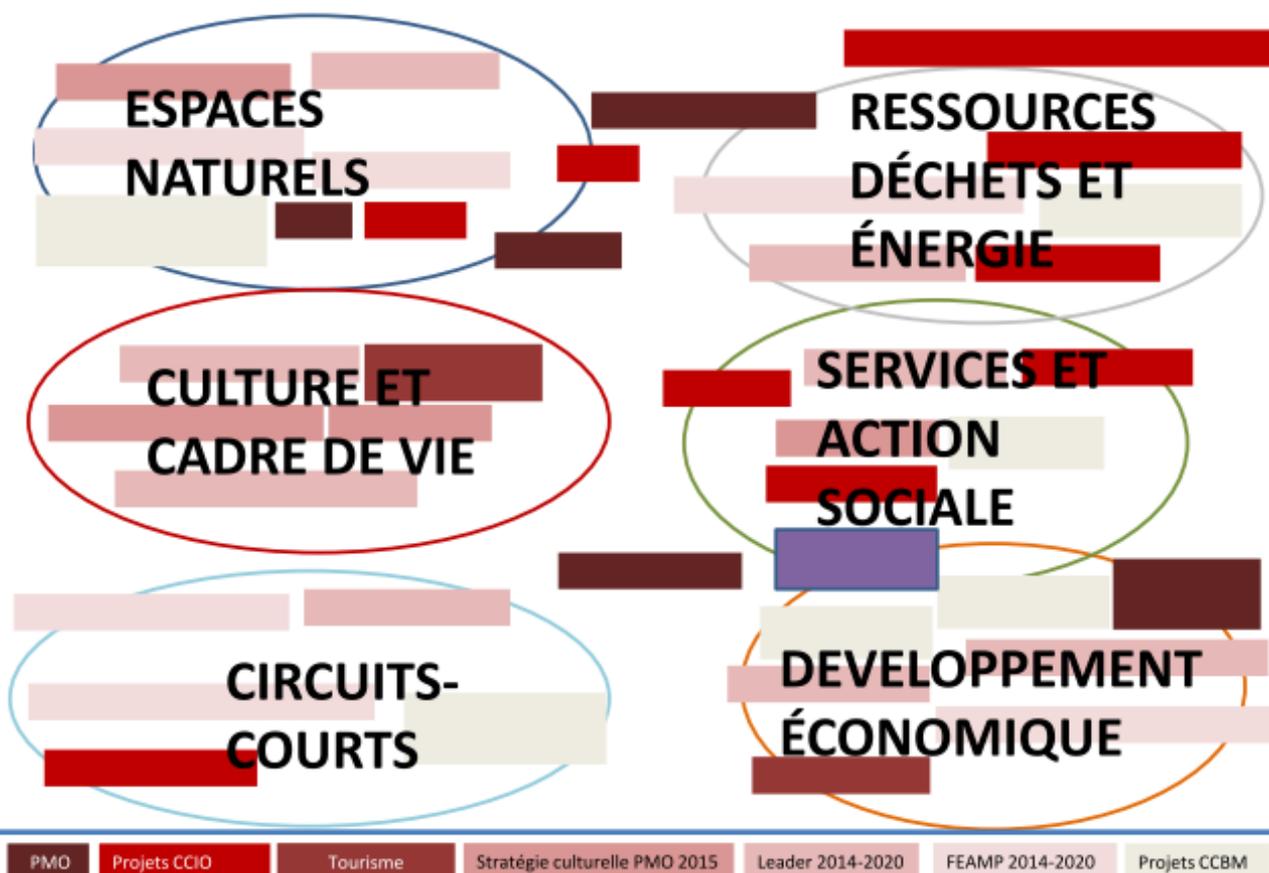


Figure 3 : schéma synthétique des axes de développement des stratégies locales de développement

INTERSTICE #1 : Deux communautés de communes, un pôle d'équilibre territorial rural et des complémentarités



Figure 4 : Le pont reliant l'île d'Oléron au continent

Le travail d'élaboration du projet de territoire du Pays Marennes Oléron a été l'occasion d'actualiser les enjeux locaux et de réaffirmer les ponts existant entre les différentes parties du territoire.

Créées respectivement en 1996 et 1997, les communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes se sont unies dès le départ dans des projets communs sous la forme d'un syndicat mixte d'étude. L'évolution de cette collaboration vers la création du Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron a répondu à l'évidence d'une coopération efficace et efficiente. Aujourd'hui, les Communautés de communes ont développé de l'ingénierie territoriale. Si le Pays Marennes Oléron est invité aujourd'hui à requestionner son positionnement technique pour rester complémentaire, les conclusions des entretiens menés avec les élus du territoire et celles des deux conférences des Maires tenues en 2015 et 2016 ne remettent pas en cause totalement sa légitimité.

Cette phase d'élaboration du projet de territoire 2016 a permis de penser le Pays Marennes Oléron dans ses limites géographiques et dans ses projets portés :

- **UN TERRITOIRE MARQUE PAR UN LITTORAL COMMUN ET DES COMPLEMENTARITES INFRA-TERRITORIALES.** Des thématiques communes au Bassin de Marennes et à l'île d'Oléron: reconquête des marais, risques littoraux, problématiques de mobilité, veille nécessaire sur le développement économique, évolution de la structure de la population, opportunités des thématiques du développement durable et de l'énergie, nécessité de la mutualisation mais des problématiques différentes et des liens spécifiques à chaque thème entre les deux collectivités.

- **UN TERRITOIRE MARENNES OLÉRON PERTINENT AU REGARD DE :**

- L'identité maritime en commun : IGP Huîtres Marennes Oléron reconnue aux niveaux national et international, des professionnels de la mer sur les deux parties du territoire, un parc marin intégrant les espaces maritimes bordant l'ensemble du Pays Marennes Oléron (siège du Parc Marin situé à Marennes)
- Unité géographique liée au marais reconnue à travers Natura 2000 : un périmètre marais de la Seudre et sud Oléron et un autre périmètre Marais de Brouage et nord Oléron
- Les flux professionnels quotidiens : l'analyse des chiffres du recensement 2012 de l'Insee montre plus de 800 actifs du territoire effectuant un trajet quotidien pour se rendre à leur travail (544 du bassin de Marennes vers Oléron, 260 dans le sens inverse).
- L'interpénétration résidentielle : selon les chiffres d'analyse de la mobilité résidentielle de l'INSEE entre 2003 et 2008, 327 ménages ont quitté l'île d'Oléron pour emménager sur le Bassin de Marennes (8% des nouveaux résidents de l'EPCI) quand 98 ont fait le chemin inverse (2% des nouveaux résidents de l'EPCI).
- L'interpénétration liée aux équipements de loisirs : L'analyse des chiffres de fréquentation des principaux équipements du territoire permet d'éclairer les flux liés aux loisirs. Pour le centre aquatique Iléo à Dolus d'Oléron, en 2015, 22% de la clientèle dite fidèle (abonnements, cartes, cours,...) vient du Bassin de Marennes et de ses environs (La Tremblade, Arvert, Port des Barques, etc...). Pour le Cinéma l'Estran à Marennes, 15,8% de la clientèle 2009 et 12,7% de la clientèle 2014 vient de l'île d'Oléron.
- L'interpénétration liée à la consultation des professionnels médicaux répartis sur le territoire. De nombreux médecins généralistes sur Oléron qui bénéficient aussi d'une patientèle issue du bassin de Marennes et des spécialistes (gynécologue à Bourcefranc-le-Chapus, ophtalmologue à Dolus d'Oléron) consultés par des habitants de l'ensemble du territoire.
- Le lycée de secteur pour l'ensemble du Pays Marennes Oléron est le lycée de la mer et du littoral à Bourcefranc le Chapus.

Malgré ces complémentarités, les élus rencontrés ont montré une certaine difficulté à sortir d'une représentation bicéphale du territoire qui masque les richesses, la diversité et les opportunités d'un projet Marennes Oléron.



PARTIE 2 : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Ce diagnostic fait état, d'une part des données factuelles collectées auprès de l'observatoire territorial du Pays Marennes Oléron et, d'autre part, des regards portés par les élus et autres parties prenantes sur le territoire.

2-a/ Des espaces naturels remarquables

Le Pays Marennes Oléron est caractérisé par de larges espaces naturels. Les territoires artificialisés ne représentent que 15,9% de la surface totale et les espaces agricoles seulement 23%. Les marais composent la majeure partie du territoire (environ 40% de la surface totale du territoire et cette valeur monte à 63,6% pour le Bassin de Marennes) et les boisements sont aussi bien présents, surtout sur Oléron (21% du territoire en est couvert).

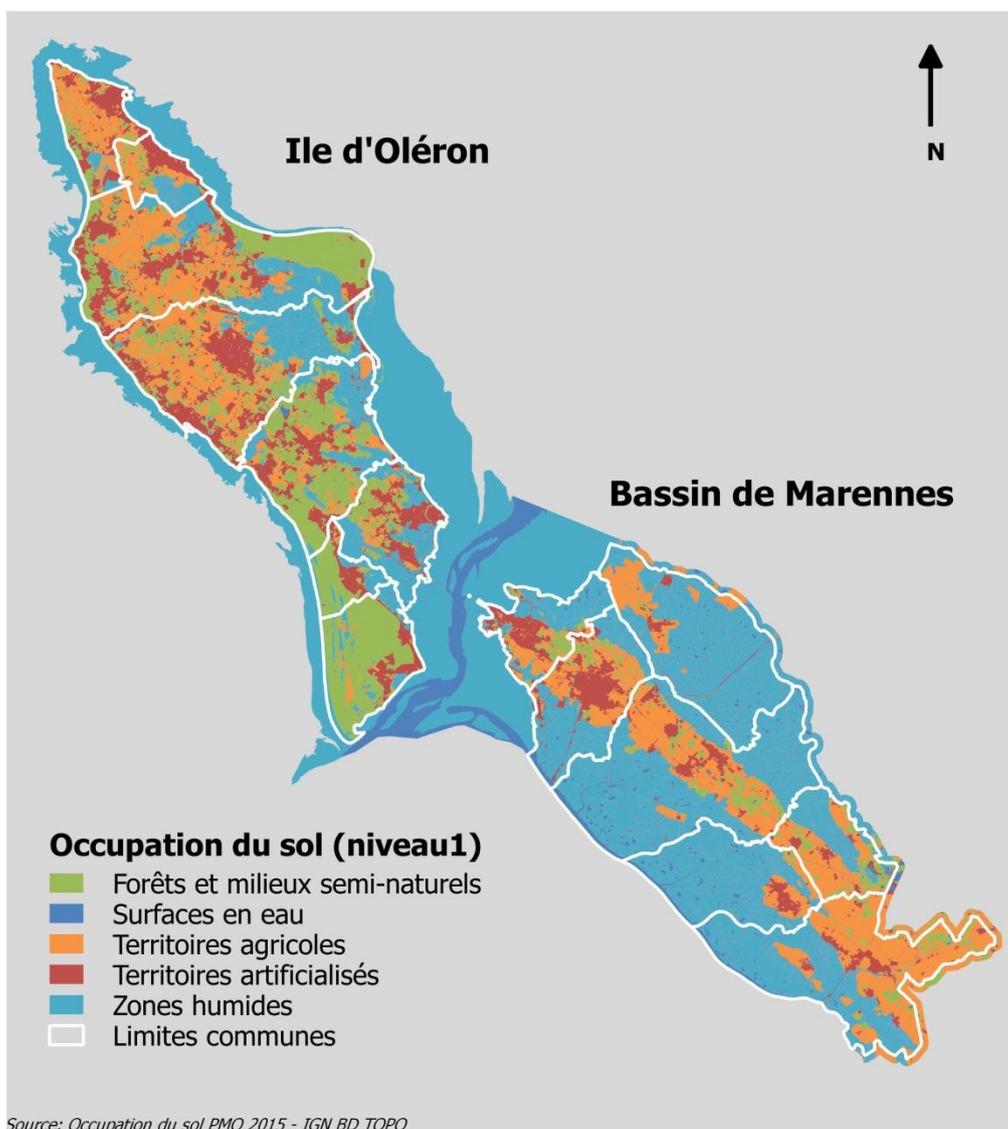
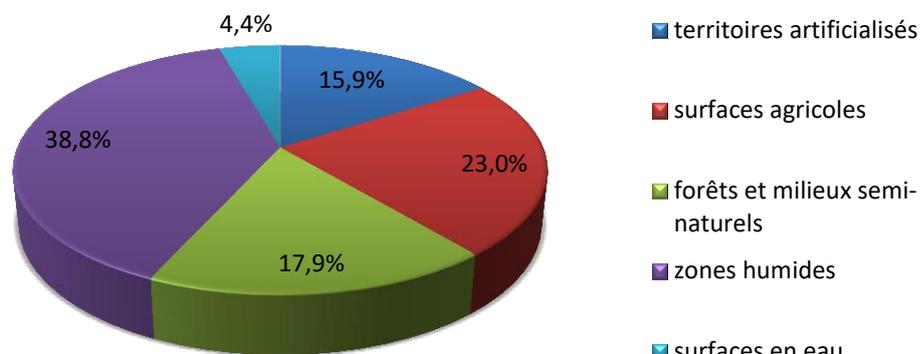


Figure 5 : Occupation du sol

Répartition de l'occupation du sol - Pays Marennes Oléron 2010



source : Observatoire territorial du Pays Marennes Oléron, OCS 2010

Les marais

Terres façonnées par l'homme pour gagner des espaces de cultures, les marais salés et doux qui composent le territoire sont aujourd'hui des réserves de biodiversité remarquables reconnues et protégées par des dispositifs nationaux et européens. Les évolutions des cultures et des méthodes de productions du secteur primaire (saliculture, ostréiculture, agriculture principalement) entraînent une fragilité et un risque de renfermement de ces milieux.

Les dunes

Partiellement géré (forêts domaniales) ou protégé (espaces boisés classés dans les documents d'urbanisme), ce rempart végétal, exposé aux rudes conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques du littoral, a subi des dégradations liées à la fois au développement touristique (constructions, piétinements) et aux épisodes de tempêtes hivernales dont la fréquence s'est accélérée au cours des dernières années.

Les terres agricoles

Les espaces agricoles ont des caractéristiques différentes sur l'île d'Oléron et sur le Bassin de Marennes.

Sur le Bassin de Marennes, le parcellaire agricole est vaste et l'activité en grande partie orientée vers la céréaliculture et l'élevage. Des haies anciennes témoignent cependant de l'ancien caractère bocager.

Dans l'île, les paysages agricoles sont composés d'une mosaïque de vignes, de cultures céréalières, de pâturages et de parcelles maraîchères sur un parcellaire en lanières qui reste de petite dimension. La viticulture occupe parfois de grands espaces d'un seul tenant.

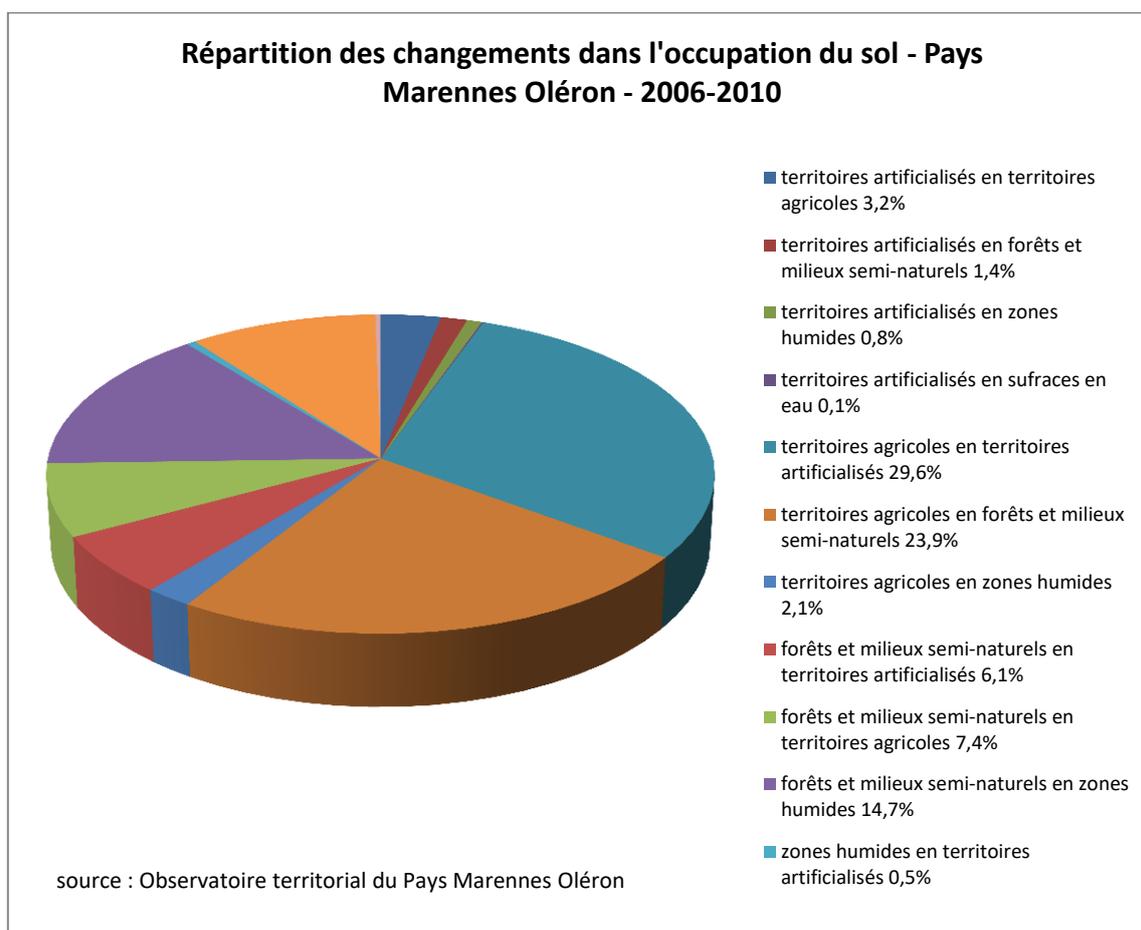
Dans les terres agricoles, en frange des espaces boisés, un mode d'occupation du sol très particulier s'est considérablement développé sur l'île : le camping sur parcelles privées.

Les forêts

Sur Oléron, les massifs dunaires qui supportent les forêts plantées des Saumonards et de Saint Trojan sont naturels et anciens. Ils sont mentionnés dès le XVème siècle. L'intensité des reliefs dunaires, les proportions variées de chênes verts et de pins, diversifient les ambiances forestières.

L'estran et les paysages conchylicoles traditionnels.

Les estrans du Pays Marennes Oléron présentent une remarquable variété de faciès : les rochers calcaro-marneux fréquentés par les pêcheurs à pied; les estrans sableux correspondant aux grandes plages de l'Île d'Oléron fréquentées en été pour la baignade et la pêche à pied ; et les vases sableuses sur lesquelles sont présentes les zones ostréicoles. Elles représentent une superficie importante de 3000 ha concédés sur le Domaine Public Maritime.



Au regard de l'évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2010, trois évolutions notables et symptomatiques peuvent être relevées :

- la plus importante part de cette évolution (29,6%) est due au passage des terres agricoles en territoires artificialisés montrant une urbanisation croissante du territoire ;
- la seconde part importante de cette évolution (23,9%) c'est le passage de terres agricoles en forêts et milieux semi-naturels qui peut illustrer le phénomène d'enfrichement, notable principalement sur l'île ;

- enfin, 14,7% de ces changements sont dûs au passage de forêts et milieux semi-naturels en zones humides illustrant, d'une part, le phénomène de montée de l'océan et, d'autre part, l'efficacité des mesures de protection des zones humides participant à la valorisation et donc au développement de ces espaces.

Mesures de protection paysagères

Ces composantes géographiques naturelles remarquables confèrent au territoire à la fois fragilité et attractivité importantes et imposent la nécessité de les protéger.

Le territoire compte deux sites classés pour l'environnement :

- l'île d'Oléron depuis le 1er avril 2011
- le Golfe de Saintonge (Marais de Brouage) depuis le 13 septembre 2011

Le Pays Marennes Oléron comporte d'importantes surfaces classées ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), ENS (espaces naturels sensibles) et d'autres propriétés du Conservatoire du Littoral recouvrant principalement les marais, les massifs boisés et dunaires.

Les deux tiers du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sont couverts par des zonages de type ZNIEFF, ne laissant que le corridor urbanisé le long de la D728.

Quatre sites Natura 2000 à terre sont identifiés et couvrent 55% du territoire. La partie maritime est également couverte par deux sites Natura 2000 permettant ainsi de préserver et valoriser la diversité biologique locale.

La présence de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et de périmètres de protection des abords de monuments historiques viennent compléter ces mesures.

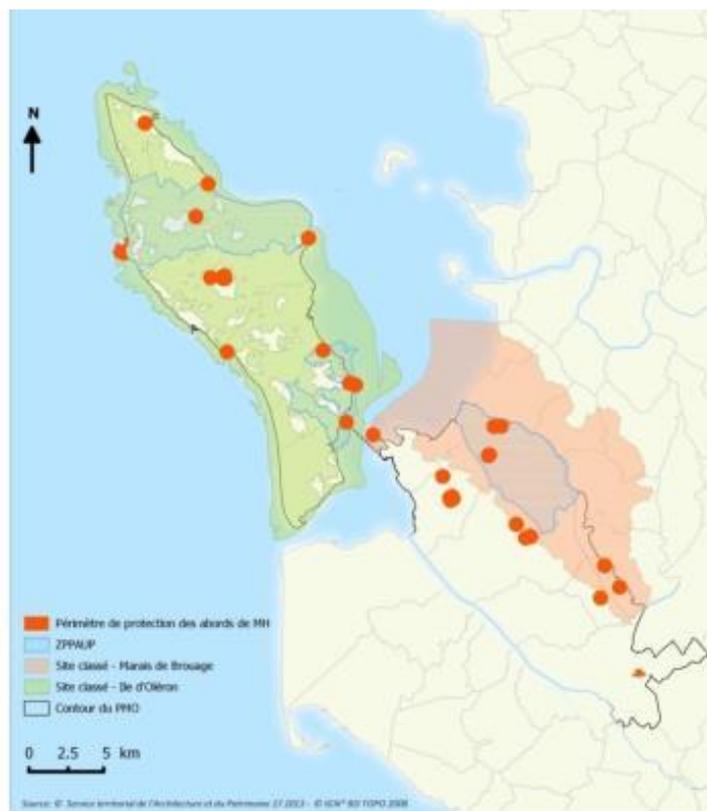


Figure 6 : Mesures de protections patrimoniales

Verbatim issu des entretiens et instances de concertation:

- « Il y a une entité « nature » à valoriser »
- « Le Pays Marenes Oléron est doté d'une identité naturelle forte »
- « La protection de l'environnement bloque le développement »
- « Il y a beaucoup de contraintes, notamment urbanistiques, au développement des activités »
- « L'entrée du territoire dans la transition écologique est une réelle opportunité »

A retenir :

Des espaces naturels remarquables qui font la richesse et l'attractivité du territoire. Des risques de dégradation de ces espaces liés à l'urbanisation et à la déprise agricole. Des mesures de protection supra-territoriales et des politiques locales volontaristes sont mises en œuvre pour continuer à faire de ces espaces une opportunité et non une contrainte pour le territoire.

2-b/ Une population en hausse, mais des risques liés au vieillissement

La population du territoire est en hausse nette depuis plusieurs décennies. La dynamique démographique plus faible sur le bassin de Marennes jusqu'aux années 1990 rejoint et dépasse même aujourd'hui celle de l'île d'Oléron.

Les communes du Bassin de Marennes affichent ainsi une augmentation notable de leur population. La proximité des villes moyennes de Rochefort, Saintes et Royan et le coût moins élevé de l'immobilier sur cette partie du territoire participent sans aucun doute à cette augmentation.

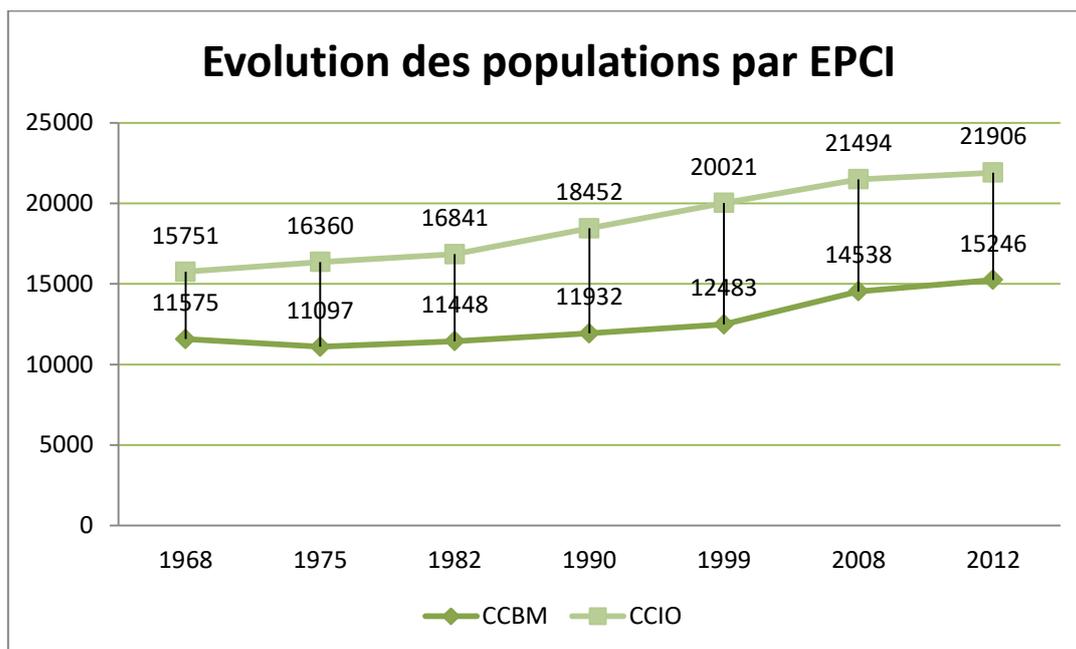


Figure 7 : Evolution de la population. Source : INSEE

1 - Taux de variation annuel moyen par rapport à la période précédente, 2012 - source : Insee, RP

2 - Population municipale, 2012 - source : Insee, RP

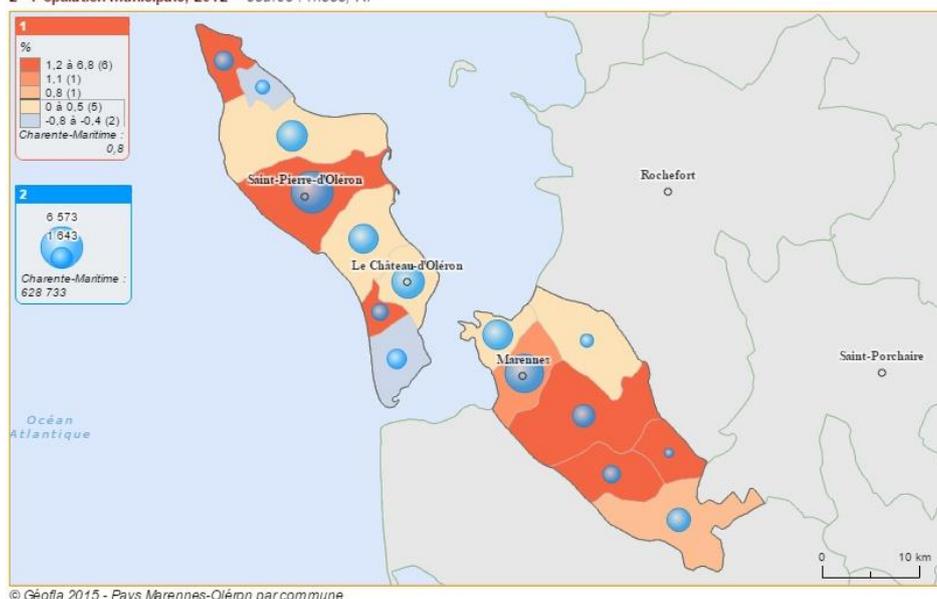


Figure 8 : Population et variation de population par communes. Source : Observatoire territorial PMO

L'augmentation de la population est largement due au solde migratoire positif dans la majorité des communes (hormis Saint Trojan les bains et Hiers-Brouage). Largement au-dessus des moyennes départementale et régionale, certaines communes bénéficient depuis la fin des années 90 de l'arrivée de nouveaux habitants. L'accélération est particulièrement importante pour deux communes du Bassin de Marennes. La typologie de ces migrations est différente sur le territoire. Ce sont plutôt des jeunes ménages sur le bassin de Marennes, alors que l'île d'Oléron attire plutôt des profils de jeunes retraités.

Le solde naturel est généralement négatif sur l'ensemble du Pays, ce phénomène n'ayant de cesse de s'amplifier depuis 1982 hormis sur trois des plus petites communes du Bassin de Marennes.



Figure 9 : Solde naturel par communes. Source : Observatoire territorial PMO

Sur le territoire, apparaît clairement un déséquilibre entre la pyramide des âges de l'île d'Oléron et celle du Bassin de Marennes. La population de l'île est plus vieillissante. Le phénomène est dû à l'arrivée importante, sur Oléron principalement et dans une moindre mesure sur certaines communes du Bassin de Marennes (Bourcefranc-le-Chapus notamment et son caractère littoral), de jeunes retraités transformant parfois leur résidence secondaire en résidence principale et au prix élevé de l'immobilier sur l'île poussant une partie des ménages oléronais à s'installer sur le bassin de Marennes pour accéder à la propriété.

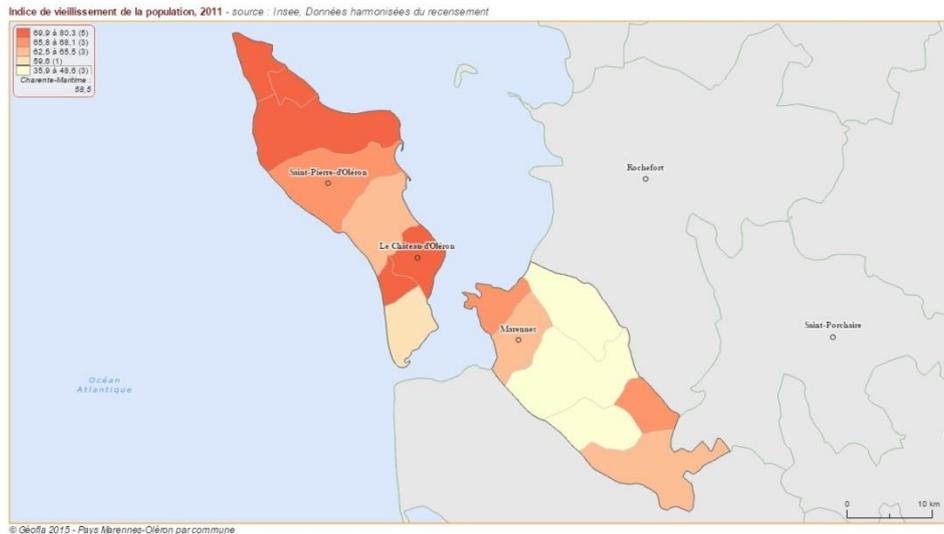


Figure 10 : indice de vieillissement de la population. Source : Observatoire territorial PMO

La tension ressentie au niveau de l’immobilier par les acteurs du territoire, tant sur le marché de l’achat que sur celui de la location touche particulièrement les jeunes actifs. Elle se justifie par la conjugaison de plusieurs facteurs. Le nombre de résidences secondaires est particulièrement important sur l’île d’Oléron (elle représente près de 70% du parc immobilier sur l’île mais seulement 25% sur le Bassin de Marennes), la part des propriétaires est plus élevée qu’ailleurs et la proportion de logements HLM dans le total des résidences principales est beaucoup plus faible que la moyenne départementale (3.1% pour le Pays Marennes Oléron en 2012. Seule Saint-Trojan se situe aux alentours de la moyenne régionale de 9.1%).

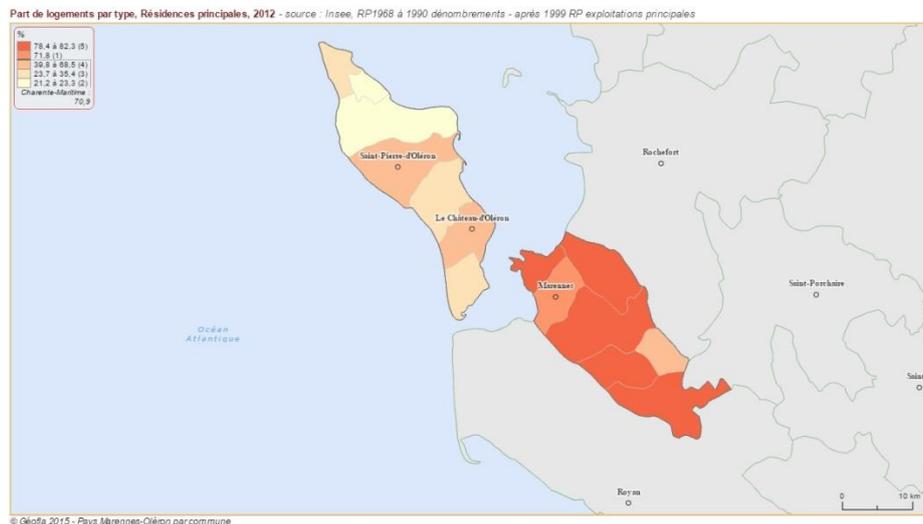


Figure 11 : Part des résidences principales en 2012. Source : Observatoire territorial PMO

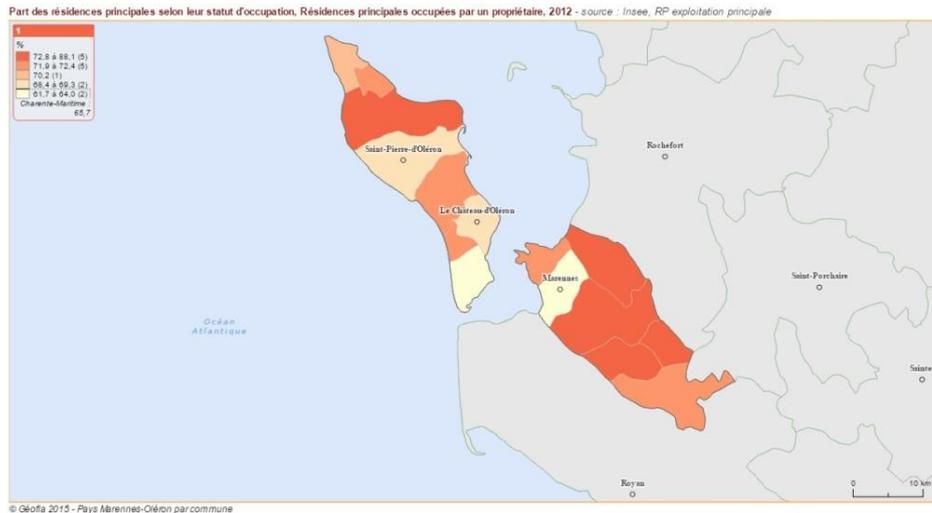


Figure 12 : part des propriétaires occupants. Source : Observatoire territorial PMO

Bénéficiant de son caractère littoral attractif, le pays marennes Oléron possède un niveau d'accès satisfaisant aux services de proximité élémentaires, permettant d'affirmer que le territoire n'est pas en perte de vitalité (commerces, santé, enseignement, transport).

Toutefois il existe une certaine disparité entre les deux Communauté de communes. Le caractère davantage rural du Bassin de Marennes est observable par le manque de certains services, notamment sur les communes les moins peuplées du canton. L'île d'Oléron, plus peuplée, est mieux couverte par ces services.

Taux d'équipement par catégorie, Tous les services aux particuliers, 2014 - source : Insee, Base permanente des équipements

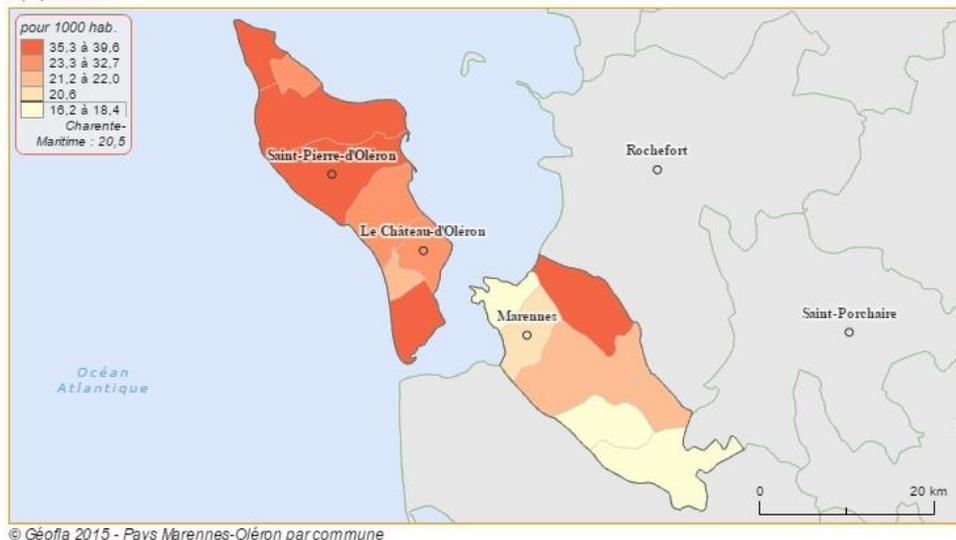
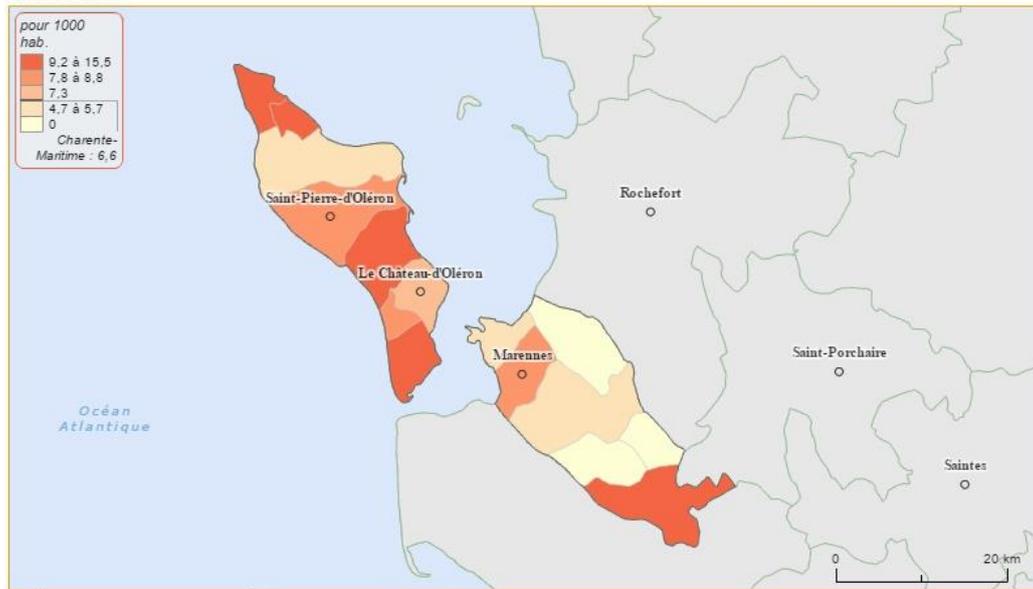


Figure 13 : Taux d'équipement par catégorie. Source : Observatoire territorial PMO

L'offre de médecine généraliste et de professionnels du paramédical est globalement satisfaisante sur le territoire, mais plus encore sur l'île d'Oléron. Cependant l'éloignement des centres médicaux et de nombreuses spécialités médicales (notamment pour les communes du nord de l'île d'Oléron) rend, sur ce sujet, le territoire et sa population fragile.

Taux d'équipement par catégorie, Tous les services et équipements de la santé, 2014 - source : Insee, Base permanente des équipements



© Géofla 2015 - Pays Marennes-Oléron par commune

Figure 14 : Taux d'équipement de la santé. Source : Observatoire territorial PMO

La question de l'attractivité du territoire a été soulevée dans les instances de concertation de ce projet de territoire. Le Pays Marennes Oléron, caractérisé par son éloignement des centres urbains concentrant emplois, offres médicales et commerciales, pourrait s'avérer moins attractif tant pour le 4^{ème} âge que pour les jeunes ménages. Les parties prenantes dans l'élaboration du projet du Pays Marennes Oléron appellent à être vigilant sur l'attractivité du territoire notamment pour les actifs.

Verbatim issu des entretiens et instances de concertation :

« Résultats positifs de la politique habitat de la CCIO »

« L'éloignement des centres médicaux est un problème »

« Les jeunes ont des difficultés pour s'installer sur Oléron »

« Pour notre commune, il est important de développer le locatif à l'année. Cela permet d'avoir une population jeune en permanence »

« Il faudrait assurer des conditions d'accueil correctes pour le 4^{ème} âge »

A retenir :

La population du territoire est en hausse constante mais l'accélération est plus notable encore sur le bassin de Marennes. Ce phénomène est principalement dû à l'arrivée de nouvelles populations notamment des jeunes retraités. Particulièrement notable sur l'île d'Oléron, cette réalité entraîne une vulnérabilité du territoire dans la qualité des services, notamment médicaux, offerts à cette population vieillissante.

Marqué par ces réalités et par des difficultés d'accès au logement pour les actifs (location et propriété), le territoire toujours très attractif doit rester vigilant pour garder une population active dynamique.

2-c/ Les locomotives économiques du tourisme et du secteur primaire à préserver

Le Pays Marennnes Oléron est marqué par quatre pôles de spécialisation concentrant la majeure partie des établissements et de l'activité économique : le tertiaire marchand, le commerce de détail (ces deux secteurs étant fortement mobilisés autour de l'activité touristique), la pêche et l'aquaculture et la construction.

Les secteurs économiques phares que sont le tourisme et la pêche et l'aquaculture restent dynamiques. Les structures dans les secteurs de la pêche et de l'ostréiculture restent de taille moyenne ce qui favorise leur adaptation en cas de crise (crise de mortalité par exemple en ostréiculture). Leurs débouchés se situent hors du territoire, cependant les filières mettent en avant l'importance de travailler avec les instances du Pays Marennnes Oléron et vice versa. D'une part, la question des circuits-courts, même si elle offre un débouché d'activité limité, reste un secteur à fort valeur ajoutée utile aux filières en cas de difficulté sur les marchés nationaux et internationaux et d'autre part, le secteur est pourvoyeur d'emplois captifs importants pour le territoire.

Dans le domaine de l'hébergement touristique, le nombre d'entreprises évolue peu. L'économie touristique présente une évolution continue et reste un des fleurons du territoire. En marge des activités classiques de l'hébergement et du commerce, le territoire a vu se développer une offre sport-nature pourvoyeuse d'emplois qualifiés (écoles de surf, voile, etc..).

La typologie des entreprises du territoire est dominée par les entreprises individuelles qui représentent en 2015, 68.15% de l'ensemble des établissements (source AGDE 2015. Observatoire territorial du Pays Marennnes Oléron).

La question de la reprise et de la transmission (c'est le cas pour l'ensemble du secteur primaire) nécessite de plus en plus la mobilisation des acteurs publics pour permettre aux professionnels de surmonter les problématiques de l'accès au foncier notamment (coût élevé, site classé...).

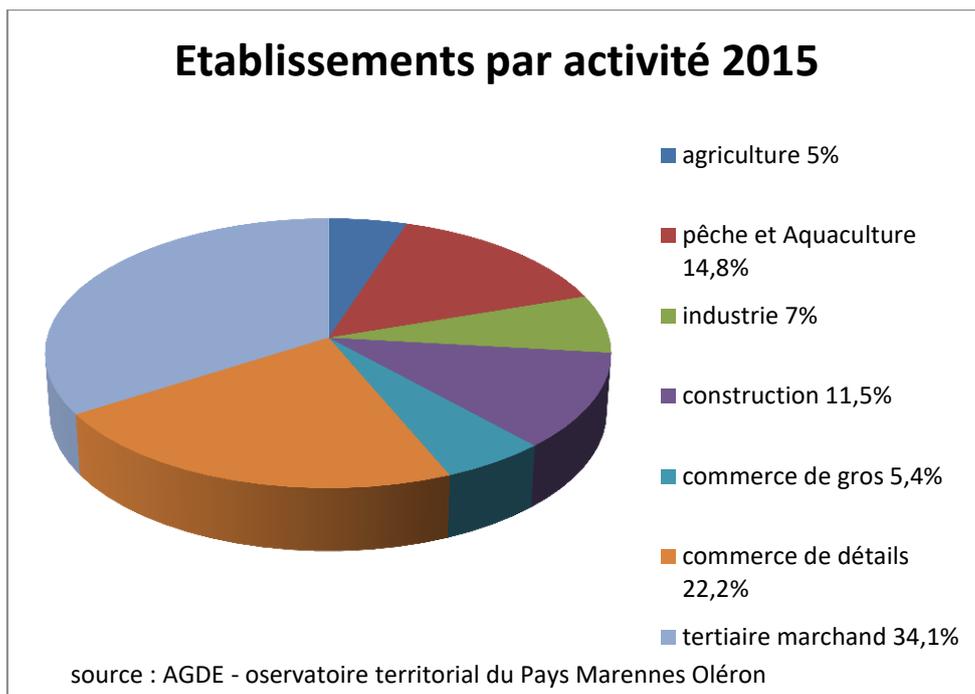


Figure 15 : Répartition des établissements du Pays Marenes Oléron par activité.
Source : Observatoire territorial PMO

La répartition des établissements sur le territoire montre un déséquilibre en faveur des communes de l'île d'Oléron. Cette partie du territoire est marquée par la forte saisonnalité touristique et l'afflux de population et de consommateurs en période estivale (touristes et résidents secondaires).

Sur l'ensemble de la saison 2015, la population journalière moyenne sur l'île d'Oléron atteint près de 126000 personnes hors vacances scolaires (chiffres Flux Vision tourisme – CMT 2015). L'île oscille entre 200 000 et 250 000 personnes présentes en juillet et août et enregistre un pic de fréquentation mi-août qui a atteint en 2015 les 328 000 personnes (excursionnistes compris).

Répartition sur le territoire du nombre d'établissements, 2015 - source : Observatoire territorial du Pays Marenes Oléron



Figure 16 : Répartition territoriale des établissements économiques.
Source : Observatoire territorial PMO

Les professions et catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers, tandis que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures stagne à un niveau faible. Cette catégorie est presque deux fois plus représentée au niveau départemental et régional. En dehors de ces catégories, il est possible de noter des nuances entre les deux Communautés de communes : une proportion plus importante d'agriculteurs-exploitants sur le Bassin de Marennes et un pourcentage plus élevé « d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et de « cadres et professions intellectuelles supérieures » sur l'Île d'Oléron.

Les entreprises locales confient leur difficulté à recruter des cadres expérimentés qui éprouvent des difficultés à s'installer en famille sur le territoire, le conjoint étant bien souvent aussi cadre et éprouvant des difficultés pour trouver aussi un poste de cette catégorie localement.

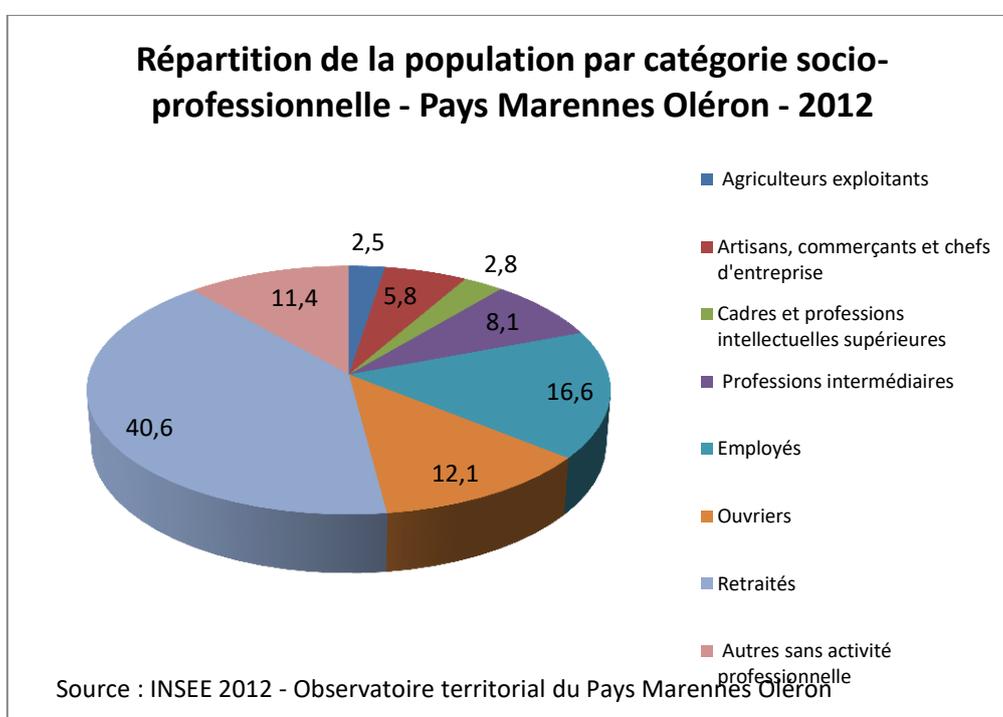


Figure 17 : Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelles.



Crédit Photos : Yves Rouzier – patrimoine maritime Marennes Oléron

Le taux de chômage sur le territoire est supérieur aux moyennes départementale et nationale. En 2012, le taux de chômage atteignait 15% sur le territoire. Le taux était particulièrement élevé chez les 15-24 ans, catégorie pour laquelle le Pays Marennes Oléron enregistrait le plus fort taux du département (33% des actifs de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2012 sur le territoire contre une moyenne de 29,8% sur le département).

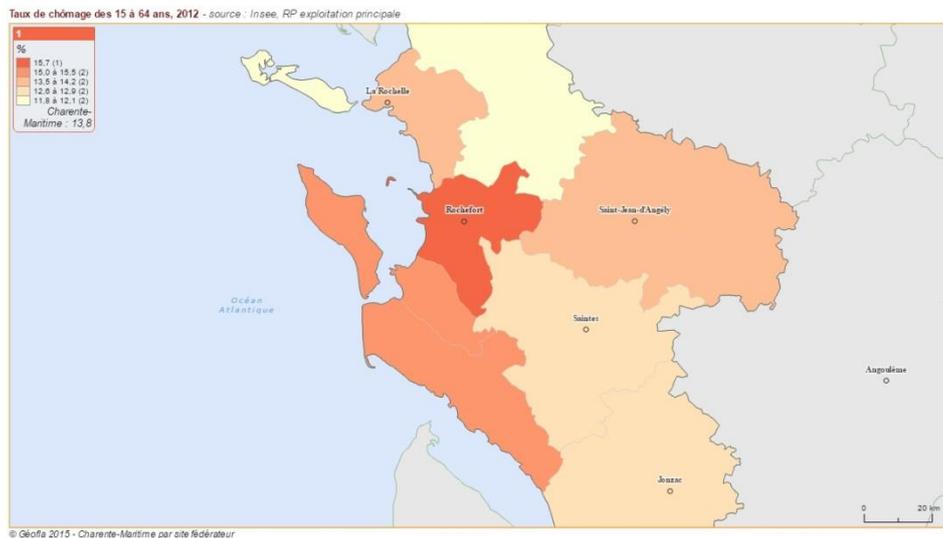


Figure 18 : taux de chômage en 2012 Source : Observatoire territorial PMO

Le Pays Marennes Oléron est marqué par une très forte saisonnalité de l'emploi. Cette réalité recouvre la période estivale, mais aussi la période de conditionnement des huîtres en hiver et concerne 78.5% des propositions d'embauches du territoire. Le territoire partage cette réalité avec les territoires touristiques voisins du Royannais et du Rochefortais.

Un regard porté sur la typologie des métiers les plus recherchés sur le bassin d'emploi Marennes Oléron corrobore le lien fort qui unit l'emploi aux deux secteurs dynamiques du territoire : le tourisme et la pêche et l'aquaculture. Les professions de serveurs, de pêcheurs et d'employés de l'hôtellerie sont les trois métiers les plus recherchés localement.

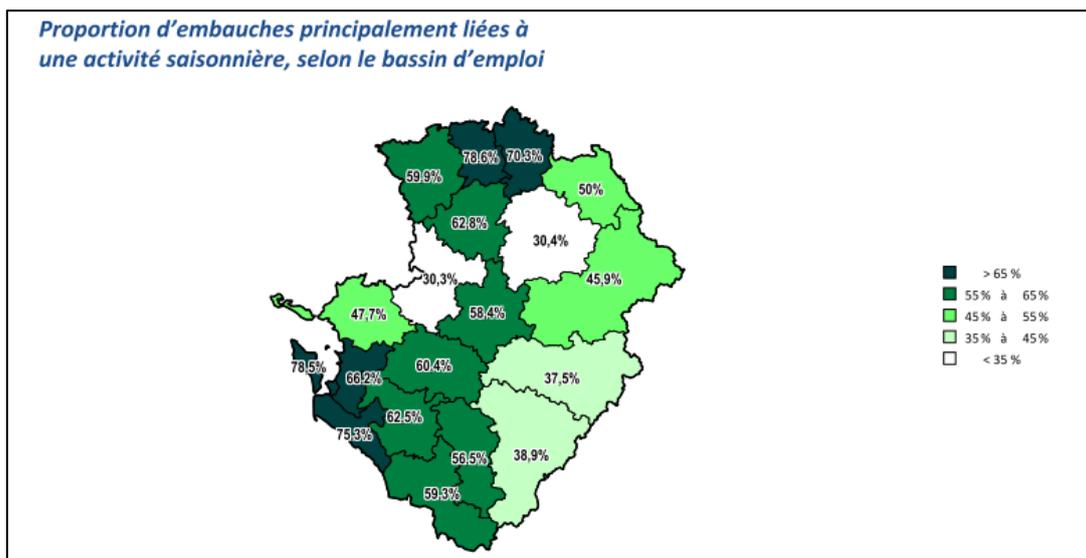


Figure 19 : Les embauches saisonnières - BMO 2015

MARENNES-OLÉRON	
	Nombre de projets de recrutement
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	293
Pêcheurs, aquaculteurs salariés	232
Employés de l'hôtellerie	199
Professionnels de l'animation socioculturelle	198
Vendeurs habillement, articles luxe, sport, loisirs, culture	189
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	182
Cuisiniers	152
Sportifs et animateurs sportifs (encadrants)	131
Employés de maison et personnels de ménage	68
Caissiers (y compris pompistes...)	57

Figure 20 : les 10 métiers les plus recherchés par bassin d'emploi – BMO 2015

La scolarisation des 18-24 ans au sein du Pays Marennes Oléron est inférieure aux moyennes départementale et régionale. Ce constat est néanmoins à tempérer avec des disparités sur le territoire à l'échelon communal. La moitié nord de l'Île d'Oléron est la plus concernée alors que la présence des établissements du secondaire à Saint-Trojan et Bourcefranc favorise la mobilisation scolaire des jeunes du territoire.

Pour les 18-24 ans, le constat est plus sévère pour le territoire du Pays Marennes Oléron, avec seule la commune de Bourcefranc-le-Chapus se situant au-dessus des moyennes départementale et régionale.

Part des personnes scolarisées par âge, Personnes scolarisées de 18 à 24 ans, 2012 - source : Insee, RP exploitation principale



© Géofla 2015 - Pays Marennes-Oléron par commune

Figure 21 : Scolarisation des jeunes du territoire Source : Observatoire territorial PMO

D'une manière globale, le niveau de formation sur le territoire du Pays Marennes Oléron est plus faible qu'aux échelles régionale et départementale.

Plus de 70% de la population a un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP et seulement 13% a un diplôme post-bac. A l'échelle départementale, ces chiffres sont respectivement de 66% et 18%.

Au niveau communautaire, on peut noter que la population d'Oléron possède un niveau de formation plus élevé que celle du Bassin de Marennes. Néanmoins, la tendance, à toutes les échelles, est à une amélioration du niveau de formation.

Part des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus par niveau de diplôme, Titulaires d'un diplôme universitaire, 2012 - source : Insee, RP exploitation principale



© Géofla 2015 - Pays Marennes-Oléron par commune

Figure 22 : Part des personnes diplômées de niveau universitaire

Source : Observatoire territorial PMO

Sur ces questions économiques, des outils ont été développés pour une action efficace. Les filières professionnelles sont organisées autour de structures fortes comme le Comité régional de

Conchyliculture (CRC), le Comité régional des pêches ou encore l'office de pôle Marennes Oléron pour le tourisme.

Sur les questions socio-économiques, le Comité de Bassin d'Emploi du Pays Marennes Oléron (COBEMO) et le Club d'Entreprises du Pays Marennes Oléron œuvrent au maintien et à la création d'activité, au développement et à l'accessibilité à la formation, à l'accompagnement des entreprises du territoire et leur montée en compétence. Les communautés de communes, de par leurs statuts mettent en œuvre des politiques de développement économique local. La création, sur Oléron d'un centre dédié au télétravail montre la recherche de l'adaptation du territoire à de nouvelles formes de vie et de travail en milieu rural.

Afin de répondre aux enjeux identifiés autour des services aux publics, le projet de Maison des Initiatives et des Services (MIS) s'est concrétisé en 2013. Basé à Marennes, ce lieu ouvert à tous a pour objet d'informer, d'orienter et de conseiller les habitants sur l'emploi, la création d'entreprise, la formation, l'insertion et la justice. La MIS représente un premier équipement de mise en réseau des acteurs et des citoyens.

Par ailleurs, des structures locales œuvrent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, à l'image des associations OCEAN (gestionnaire de ressourceries), Terre mer chantiers (chantier d'insertion) et ADCR services (insertion et accompagnement professionnel) et la Navicule Bleue dans le domaine du handicap.

Verbatim issu des entretiens et instances de concertation :

- « Le maintien du secteur primaire est important pour le territoire »
- « La politique de rénovation thermique de l'habitat apporte une réponse satisfaisante pour le développement de l'artisanat local »
- « Le tourisme n'est plus concentré sur deux mois mais s'étale et ouvre de nouvelles perspectives »
- « Le territoire compte surtout des emplois basiques mal rémunérés »
- « On peut craindre un appauvrissement intellectuel et culturel des habitants »
- « Les jeunes ne veulent pas partir d'ici, ils manquent d'ambition »
- « Les jeunes sont attachés au territoire au point de vouloir y rester et le développer. Accompagnons les dans cette démarche »
- « L'écotaxe mettra en difficulté de nombreux artisans du continent »
- « Il faut accompagner l'évolution du mode de vie rural avec des néo-ruraux qui veulent travailler autrement »

A retenir :

Les secteurs économiques structurants du territoire continuent à être dynamiques. Les filières professionnelles sont organisées et assurent l'adaptation des entreprises aux aléas économiques et environnementaux. L'emploi et la formation sont marqués par un marché du travail très sectorisé, mais peu qualifié qui cantonne la majorité de la population dans des postes d'ouvriers ou d'employés. La population locale accuse un déficit de formation notamment chez les jeunes ainsi fragilisés et soumis au risque de précarité. L'arrivée sur le territoire de néo-ruraux pousse doucement le territoire à s'ouvrir à d'autres métiers et qualifications.

2-d/ La mobilité

Le Pays Marennes Oléron est relativement éloigné des principaux centres administratifs du département comme l'illustre le graphique ci-dessous.

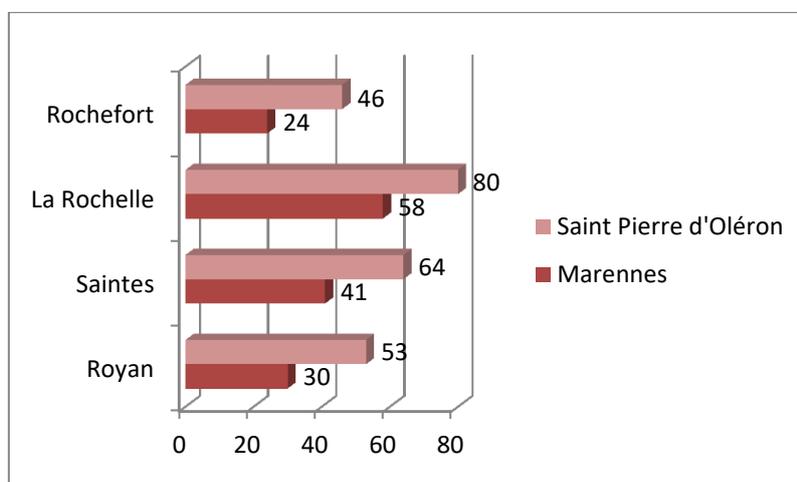


Figure 24 : Distances entre les chefs-lieux des deux Communautés de Communes et les principaux pôles urbains de Charente-Maritime (en km) Source : Guide Michelin

Le pays n'est traversé par aucune autoroute ou route nationale et le réseau ferroviaire est éloigné. La gare TGV la plus proche se situe à Surgères (50km de Marennes et 71km de Saint Pierre d'Oléron).

Nombre d'équipements par catégorie, Tous les services de transport, 2014 - source : Insee, Base permanente des équipements

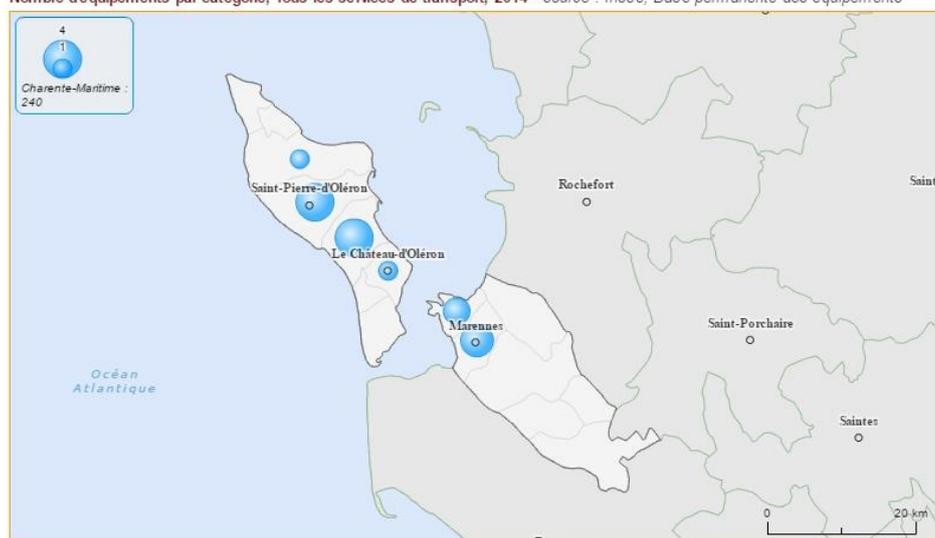


Figure 25 : Nombre de services de transports

Source : Observatoire territorial PMO

L'armature routière du pays repose sur un axe principal de Saint-Denis-D'oléron à Le Gua avec des nœuds de circulation importants en période estivale: le pont d'Oléron, Cadeuil/ Le Gua et Marennes.

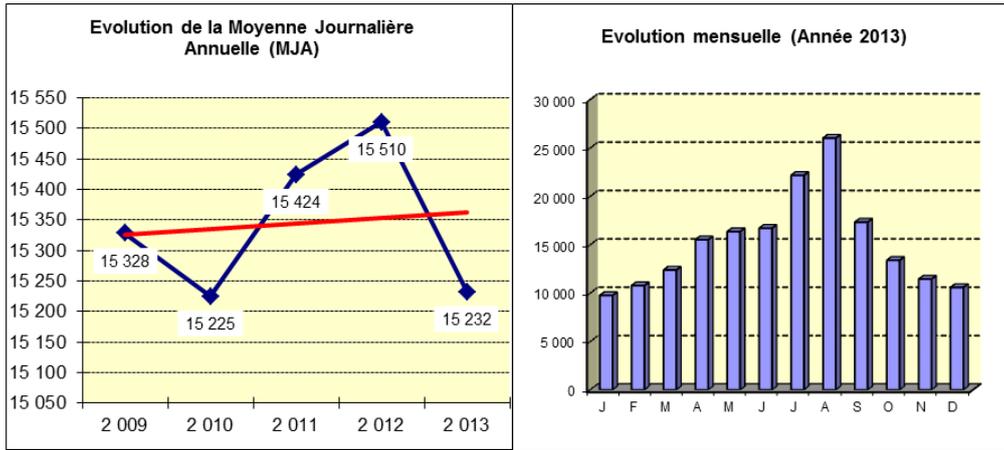


Figure 26 : passage de véhicules sur le pont de l'île d'Oléron_ données Conseil départemental 17

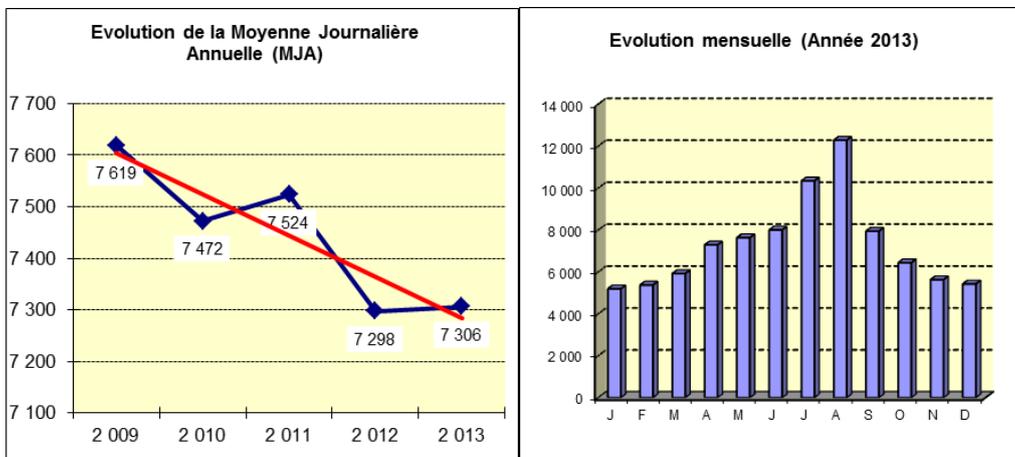


Figure 27 : Figure 26 : passage de véhicules à Cadeuil (Saint Just Luzac)_ Source : Conseil départemental 17

Les axes principaux du territoire sont autant de portes d'entrée peu paysagées pour les visiteurs du Pays Marennes Oléron. Le développement des zones d'activités et zones commerciales a été peu maîtrisé avant l'élaboration du SCOT en 2005 et l'adoption d'un Document d'aménagement commercial en 2015. Les abords de ces axes ont souffert de la réalisation peu qualitative et paysagère du bâti. Le territoire est marqué par des enseignes nationales à la communication parfois imposante malgré l'adoption en 2008 d'une charte de l'affichage publicitaire.

Le Pays Marennes Oléron est desservi par les transports en commun mis en place par le conseil départemental. En complément, la mise en place du Plan Global de déplacement sur l'île d'Oléron a permis le développement d'autres alternatives à la voiture individuelle particulièrement pour la période estivale (navette des plages, navette maritime La Rochelle/Boyardville) mais pas seulement (co-voiturage IO).

Quelques communes du territoire sont cependant isolées et ne bénéficient pas d'offre de transports en commun. Cette réalité et les caractéristiques de la population locale vues plus haut (vieillesse, faible scolarisation des jeunes) sont les symptômes majeurs d'une situation de difficulté face aux déplacements mise en avant par les élus et les acteurs consultés ici.

Les déplacements doux ont été favorisés depuis longtemps sur le territoire dans un objectif touristique. En 2014, 200km de pistes cyclables, 127 sur l'île d'Oléron et 73km sur le Bassin de Marennes. La dynamique de développement dans ce secteur, notamment portée par les politiques locales de développement durable (Agenda 21) s'oriente désormais vers la réalisation de liaisons cyclables plus utilitaires, destinées aussi aux déplacements des habitants.

Les discussions récurrentes sur l'opportunité de mise en place d'une écotaxe sur le pont de l'île d'Oléron marquent le territoire. Elles remettent en question les modèles économiques, sociaux, culturels et administratifs qui composent le Pays Marennes Oléron. Il s'agit, à l'heure d'une nouvelle prise de décision sur le sujet, de questionner les dynamiques de projet en place sur le territoire depuis près de vingt ans.

Verbatim issu des entretiens et instances de concertation :

- « Difficulté de mobilité pour les personnes âgées »
- « Ces problèmes de déplacement sont classiques en milieu rural. On ne peut pas attendre le même service qu'en ville »
- « Les protections environnementales rendent difficiles les projets de voies cyclables ou de contournement de certaines communes pourtant... »
- « Le péage est une ineptie. En terme de développement, on abandonne l'idée de développement »
- « L'écotaxe est une nécessité pour la mise en place de projets sur le territoire et la mise en œuvre des nouvelles compétences allouées à la Communauté de communes »
- « Oléron risque de s'isoler encore plus avec une écotaxe »
- « Si on veut continuer à accueillir des touristes, il va falloir travailler sur les abords de la départementale »

A retenir :

Le Pays Marennes Oléron est marqué par son éloignement des grandes villes. Deux situations extrêmes se notent. L'été l'afflux massif de touristes engorge le réseau routier. Les déplacements sont alors rendus difficiles et les collectivités locales s'engagent pour développer les alternatives à la voiture individuelle. L'hiver, le territoire retrouve son caractère rural, marqué par les difficultés de déplacements des personnes les plus fragiles.

Les questionnements actuels sur l'écotaxe sur le pont marquent le territoire jusque dans sa cohésion et dans la dynamique de projets à l'œuvre depuis vingt ans.

2-e/ Une dynamique socioculturelle à optimiser

Le territoire est animé par un important tissu associatif qui participe activement à l'organisation de manifestations tout au long de l'année. Le territoire compte près de 500 associations actives dont la moitié agit dans le domaine culturel.

La dynamique bénévole est très importante. Dans le cadre d'un large travail de concertation avec tous les acteurs concernés mené en 2015 par le Pays Marennes Oléron, les 30 associations étudiées plus en détail dans le cadre d'un questionnaire représentent plus de 5000 adhérents, dont 800 personnes bénévoles. Cette étude non exhaustive permet d'extrapoler la réalité d'un bénévolat véritablement dynamique en Marennes Oléron notamment marqué par l'implication des jeunes retraités nouvellement arrivés sur le territoire.

L'emploi culturel professionnel a doublé depuis 10 ans avec la création de postes sur le sujet dans les collectivités territoriales (médiathèques du nord de l'île d'Oléron et de Marennes, régie musée et patrimoine de l'île d'Oléron), et dans les enseignements musicaux (plus de 12 équivalents temps plein au total avec les écoles de musique intercommunales de l'île d'Oléron, du Bassin de Marennes et Hippocampe).

Malgré l'émergence des formes de partenariats précitées, les concertations ont souligné dans l'ensemble un manque de dialogue entre acteurs et de coordination entre les projets, se traduisant par une faible recherche de cohérence entre les propositions en termes de lieux investis, calendriers, types de publics, politiques tarifaires ou de contenus artistiques. Les effets se manifestent par l'organisation de manifestations destinées à un public commun en concurrence sur les mêmes dates et dans le même bassin de vie. Pour éviter un essoufflement des acteurs et de l'ensemble des initiatives, faute de rationaliser leurs efforts et les moyens financiers mobilisés, a fortiori dans un contexte économique tendu, un enjeu de pérennisation de la diversité culturelle se dessine, sans doute par le développement plus large de la concertation et la création d'outils permettant d'avantage d'articulation entre les initiatives, ou encore une meilleure coordination en général.

Les disparités entre communes et l'absence d'une véritable politique intégrée à l'échelle des territoires intercommunaux induisent des difficultés d'accès aux propositions culturelles, à différents niveaux. Les concertations ont en particulier mis en cause des problèmes d'accessibilité financière, pour la pratique comme pour la diffusion, les acteurs estimant les politiques tarifaires trop chères globalement au regard du niveau de vie moyens de la population. L'accessibilité par les transports en commun constitue aussi une véritable faiblesse, en particulier pour les jeunes et les personnes âgées.

La stratégie de développement culturel de 2003 en avait fait sa priorité : étendre la vie culturelle sur l'ensemble de l'année. Depuis, la situation semble avoir évolué. Les acteurs locaux distinguent la persistance d'une offre d'animation estivale classique d'un côté, et de l'autre une augmentation des propositions de projets culturels plus construits et articulés dans une logique de développement culturel local.

Le contexte de crise économique et de diminution des moyens publics en général est observé et vécu par les acteurs locaux, qui constatent une menace pour les projets culturels aux modèles économiques plus fragiles, mais qui savent aussi que cette offre participera toujours à l'attractivité du territoire, notamment touristique, et qu'en ce sens elle bénéficiera toujours de l'accompagnement des collectivités locales.

Verbatim issu des entretiens et instances de concertation :

« Un tissu associatif très actif »

« Une offre culturelle variée et de mieux en mieux répartie sur l'année ».

A retenir :

Les réunions de concertation culturelle de l'hiver 2014-2015 ont permis de souligner une dizaine de problématiques :

- une forte dynamique de population vieillissante et liée à l'immigration de nouveaux retraités,
- une offre culturelle en direction des jeunes morcelée,
- une carence de transmission et de valorisation du patrimoine,
- une forte dynamique associative limitée par une coordination et des échanges insuffisants entre les acteurs,
- une diversité de pratiques et de champs artistiques et culturels,
- une dynamique saisonnière du territoire, - une volonté politique réaffirmée pour la culture, mais portée davantage sur les dimensions infra territoriales,
- une sensibilisation et un accès à la culture insuffisamment structurés,
- une pratique positive de la concertation à l'échelle du pays Marennes Oléron à accentuer et pérenniser,
- une communication culturelle locale trop portée sur l'image touristique et insuffisamment appropriée par les acteurs ainsi que par les habitants du territoire.



INTERSTICE #2 : Regards des parties prenantes sur le territoire

Dans le cadre de l'élaboration des dernières stratégies locales du Pays Marennes Oléron (candidatures LEADER, FEAMP et projet de territoire), les acteurs mobilisés ont pu exprimer leur regard sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour le territoire.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Dynamiques démographiques et services	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire attractif• Structuration et coordination locale des services publics en marche• Récente mise en réseau sur la thématique santé• Coordination de l'action Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements sur l'île d'Oléron• Des services enfance-jeunesse structurés dans les deux CDC• Une politique volontariste sur l'habitat à Oléron	<ul style="list-style-type: none">• Une majorité de résidences secondaires sur l'île d'Oléron• Une population vieillissante• Un écart de revenus qui se creuse entre actifs et retraités• Des besoins à identifier en matière d'actions sociales• Peu de logements sociaux• Des prix fonciers et immobiliers en hausse constante• Difficulté pour les jeunes ménages et les ménages à faibles revenus pour se loger• Difficultés pour le logement des saisonniers• Manque de transports en commun• Sentiment de « manque d'ambition des jeunes » chez les élus	<ul style="list-style-type: none">• Notoriété du territoire• Prise en compte de la population DGF dans les calculs de subventions allouées au territoire	<ul style="list-style-type: none">• Baisse des dotations de l'Etat• Distance des centres urbains et donc des services qui y sont liés (santé, social, centres administratifs)• Problématiques urbanistiques croissantes liées aux risques littoraux

<p>Développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu de PME dynamique • Une activité touristique dynamique et structurante • Développement des ailes de saison touristiques • Développement actif des circuits-courts et accompagnement volontaire du développement agricole par les communautés de communes • Des réseaux d'agriculteurs structurés • Dynamisme des activités primaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnement de l'économie largement basé sur la saisonnalité • Précarisation de la situation de l'emploi (chômage saisonnier et main d'œuvre peu qualifiée) • Vieillesse des chefs d'entreprises • Pas d'employeurs industriels importants • Manque d'impulsion locale sur les TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique nationale de structuration de l'économie sociale et solidaire • Valorisation des produits locaux et de qualité et des circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement du territoire par rapport aux grandes villes • Concurrence entre les territoires littoraux • Diminution à l'échelle nationale des secteurs primaires et secondaires • Contexte économique national difficile pour l'activité conchylicole
<p>Patrimoines naturels et culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages remarquables • Un environnement protégé par de nombreuses réglementations • Des réseaux structurés de découverte et de sensibilisation au patrimoine environnemental, culturel et architectural local • Volonté des acteurs locaux de se réapproprier les questions de qualité de l'eau et des marais • Dynamique associative forte • Offre culturelle à l'année de qualité • Notoriété nationale des huîtres Marennes Oléron 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte pression anthropique (notamment liée au tourisme) sur les espaces et les espèces • Impact non déterminé mais certain du changement climatique (montée océan) • Manque d'appropriation du patrimoine local par les habitants • Protections considérées comme bloquantes pour le développement économique et l'habitat • Cohabitation difficile des activités dans les marais 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites classés • Notoriété et image positive du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'eau • Réchauffement climatique

Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau cyclable en développement maillant largement le territoire • Des lieux de travail proches des lieux de vie (lié à l'insularité et à la part importante du secteur primaire) • Des pôles d'activités bien répartis sur le territoire • Une politique active en cours de structuration sur le sujet (TEPOS, zéro gaspillage) • Ressources naturelles énergétiques présentes (Fort taux d'ensoleillement, vent littoral) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une saturation du territoire plusieurs mois de l'année • Des freins patrimoniaux au développement des énergies renouvelables • Peu d'entreprises du bâtiment éco-labellisées • Peu de transports collectifs • Manque de culture de l'alternative à la voiture individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Des incitations financières publiques à la rénovation de l'habitat. • Projet national de développement de l'éolien offshore • Evolution de la réglementation nationale sur l'urbanisme • Nouvelle compétence GEMAPI 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé de la défense côte (moins de moyens pour une politique d'efficacité énergétique à long terme) • Déplacement de l'incinérateur de déchets à Echillais (plus de trafic et territoire moins concerné)
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> • Une habitude de concertation désormais bien ancrée dans la gestion des projets publics (agenda 21, DDémarche) • Réflexion stratégique commune aux programmes LEADER et FEAMP • Mutualisation services publics en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Une complémentarité des échelons administratifs pas toujours bien connue des citoyens • La recreation du Conseil de développement non prioritaire • Mutualisation vue aussi comme un risque de centralisation de la décision • Risque d'isolement de l'île d'Oléron avec l'ecotaxe 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique nationale sur la gouvernance partagée 	

PARTIE 3 : LES ENJEUX DU PAYS MARENNES OLÉRON

3-1/ Cartographie des enjeux

Cette cartographie met en avant la synthèse entre les éléments factuels de diagnostic et les ressentis collectés auprès des élus et des parties prenantes du territoire.

Les espaces naturels remarquables couvrent une grande partie du territoire. Les espaces protégés par des mesures nationales (sites classés, ZNIEFF) ou européennes (Natura 2000) s'ils couvrent la quasi-totalité du Bassin de Marennes, sont aussi très présents sur l'île d'Oléron. Il est à noter que ces espaces ne s'arrêtent pas aux limites administratives du Pays Marennes Oléron et qu'il existe une réelle continuité écologique avec les territoires voisins (Marais de la Seudre avec la presqu'île d'Arvert et Marais de Brouage avec le Pays Rochefortais) à prendre en compte dans l'optimisation des projets.

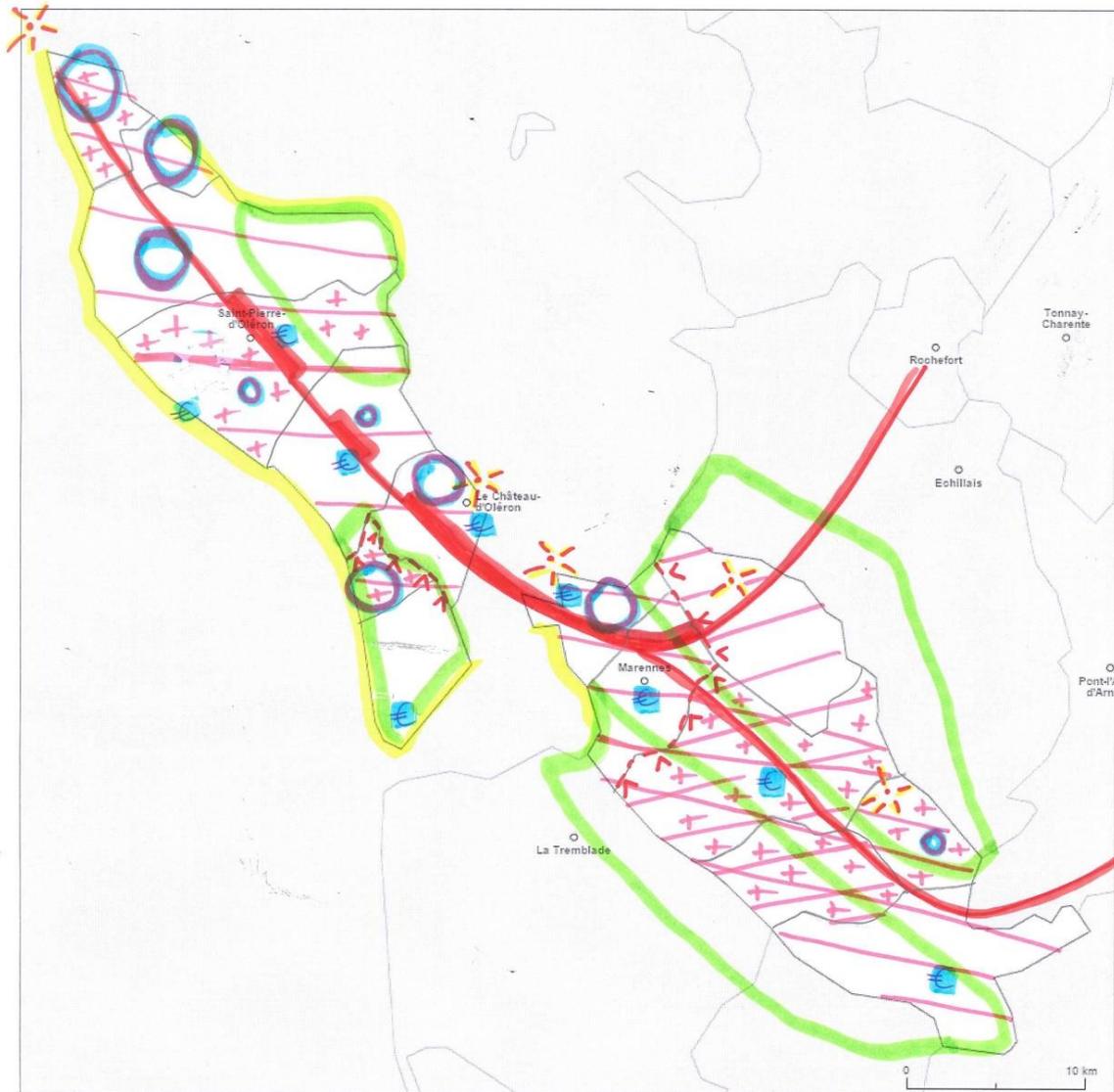
Les enjeux touristiques du territoire sont très marqués sur Oléron avec un littoral très attractif mais c'est bien l'ensemble du territoire qui est concerné par l'enjeu du développement du tourisme notamment patrimonial que les élus du territoire ont pointé comme structurant dans le cadre de ce projet (les citadelles et les marais en premier lieu).

La problématique des **risques littoraux** concerne l'ensemble du territoire. Malgré des risques de submersions notables aussi dans les zones des marais de la Seudre et de Brouage, l'île d'Oléron, plus marquée par les événements climatiques récents (Xynthia en 2010 notamment) a mis en place une démarche plus pro-active que le bassin de Marennes sur le sujet (établissement d'un Programme d'actions et de Prévention des inondations - PAPI sur Oléron dès 2012).

Les axes routiers majeurs du territoire ont été vus à la fois comme un problème (nœuds de circulation estivaux et abords paysagés peu qualitatifs), comme un lien aussi important que fragile (le viaduc deviendra-t-il payant ?), mais aussi comme une opportunité de développement pour le Bassin de Marennes qui pourrait mieux profiter des flux importants de visiteurs qui ne font aujourd'hui que le traverser sans vraiment s'y arrêter. Certaines zones ont été identifiées comme isolées, car non desservies par les **transports en commun** (sud de l'île et est du Bassin de Marennes).

Le territoire n'est pas marqué par une centralité économique mais bénéficie d'un **maillage de petits pôles économiques biens repartis** sur le territoire.

Enfin, le territoire est caractérisé par une **dynamique d'augmentation de la population** notable avec plusieurs communes affichant un taux de variation entre les deux derniers recensements bien supérieur à la moyenne régionale. Seules trois communes, situées sur le bassin de Marennes, bénéficient d'un solde naturel positif. Pour la majorité du territoire, l'évolution est principalement due au **solde migratoire positif** et notamment à l'arrivée de jeunes retraités. **L'indice de vieillesse est particulièrement marqué** (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans supérieur à 150) dans les communes de l'île d'Oléron et Bourcefranc-le-Chapus.



© IGN GéoFla 2012

LEGENDE

- | | | |
|--|---|--|
|  Espaces naturels remarquables |  axe routier important |  solde naturel positif |
|  Littoral fortement touristique |  nœud estival de circulation |  solde migratoire positif |
|  Monument remarquable |  zone peu desservie par les transports en commun |  tx de variation population 2006/2011 > 1.4% |
|  Risque (submersion et érosion) |  Pôle d'activité économique fort |  indice de vieillesse compris entre 100 et 150 |
| | |  indice de vieillesse > 150 |

3-2/ Synthèse des enjeux

Le Pays Marennes Oléron est un territoire remarquable pour son environnement. Son littoral, ses marais, ses forêts et sa biodiversité sont particulièrement emblématiques et participent à l'identité et au développement économique du territoire. La préservation des paysages et de la biodiversité est mise en œuvre à travers différentes mesures de protection (Site classé, Natura 2000...) et fait l'objet de politiques volontaristes de la part des collectivités locales (comité de gestion des espaces naturels sur Oléron, contrat territorial du Marais de Brouage).

Comment agir face aux problématiques de pression humaine d'une part et de déprise agricole d'autre part pour faire de ces espaces des leviers de développement ?

Les collectivités du Pays Marennes Oléron se sont engagées récemment dans des démarches de développement durable (Agenda 21 et DDmarche) et de maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables (OPAH, TEPCV, TEPOS). Comment transformer ces ambitions en réelles opportunités pour le territoire ?

D'autre part, le Pays Marennes Oléron, par son caractère littoral et l'importance des marais, est particulièrement sensible à l'évolution climatique mondiale.

Comment anticiper les conséquences des aléas climatiques et des risques qu'ils engendrent ?



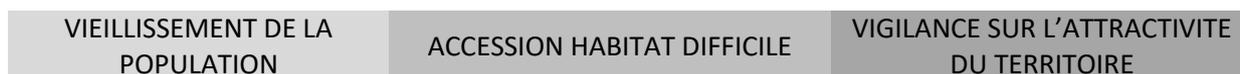
ENJEU#1 : ENTRE NECESSITE ET OPPORTUNITE DE PRISE EN MAIN DE LA QUESTION CLIMATIQUE ET DE LA TRANSITION. INTEGRER CETTE PROBLEMATIQUE DANS LA STRUCTURATION ET L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

#####

Le territoire est marqué plus qu'ailleurs par le vieillissement de la population. Cette tendance ne semble pas s'infléchir pour les années à venir. **Quels services mettre en place pour assurer le « bien vieillir » sur notre territoire ? Et comment penser ces services pour assurer le « bien vivre » de l'ensemble des populations du territoire ?**

Le Pays Marennes Oléron est particulièrement attractif, surtout l'île d'Oléron. Sur la question de l'habitat, une concurrence s'exerce entre actifs résidents à l'année, retraités souhaitant s'installer avec un fort pouvoir d'achat et résidents secondaires. La première catégorie est souvent mise en difficulté dans son parcours d'habitat, pour la location (pénurie et mauvaise qualité énergétique) comme pour la propriété (prix élevés par rapport au niveau moyen de revenus). On note de plus en plus la complémentarité logement/emploi entre le Bassin de Marennes et l'île d'Oléron. Le premier accueillant sur ses terrains une partie des actifs travaillant sur l'île d'Oléron (mais également sur le Royannais et le Rochefortais). Cette problématique, présente depuis une vingtaine d'années sur le territoire, reste à travailler. **Quelles solutions innovantes inventer en matière d'habitat là où les leviers classiques semblent peu fonctionner ?**

Le territoire risque, si l'évolution de la population continue à suivre cette tendance, d'être marqué par une image touristique et vieillissante peu propice au développement d'activités innovantes et à l'installation de nouvelles populations jeunes. **Comment s'assurer dès aujourd'hui qu'une population dynamique continue à s'installer sur le territoire et garantisse le développement d'activités nouvelles ?**



ENJEU#2 : ADAPTER LES SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION LOCALE ET ASSURER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

#####

Marqué d'une part par la saisonnalité des emplois (hiver pour l'ostréiculture et été pour le tourisme) et d'autre part par le faible niveau de qualification et donc de revenus de la plupart de ces emplois (ouvriers du secteur primaire et employés), le Pays Marennes Oléron doit prendre en compte, les caractéristiques nationales du marché de l'emploi et la réalité des modes de vie sur le territoire pour inventer un développement économique adapté.

Quels leviers activer pour favoriser l'emploi à l'année ?

Central dans l'économie locale, le tourisme doit rester dans une dynamique de développement et de renouvellement pour assurer la pérennité de ses activités. Hors du « tourisme de plage », la stratégie touristique Marennes-Oléron cherche à développer les ailes de saison et à mettre en avant son caractère patrimonial et culturel.

Quelles priorités pour un tourisme qui doit évoluer pour rester en première ligne ?

La part importante du secteur primaire pour l'emploi sur le territoire (ostréiculture, pêche et agriculture), l'enjeu de préservation des paysages et la nécessité de relocaliser les productions et les consommations en lien avec la préoccupation climatique, donne au territoire un axe de développement dynamique. « La ruralité, c'est la modernité », cet adage pourra se vérifier si le territoire s'appuie sur des produits locaux de qualité, des modèles économiques adaptés à leur développement et des emplois primaires valorisés.

Quel accompagnement de la collectivité est nécessaire au développement d'une politique de circuits-courts ?

ELOIGNEMENT DES CENTRES DE FORMATION	SAISONNALITE FORTE DE L'EMPLOI	EVOLUTION DU TOURISME	ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PRIMAIRE
--------------------------------------	--------------------------------	-----------------------	------------------------------------



ENJEU#3 : UNE ATTENTION PERMANENTE NECESSAIRE POUR UN DYNAMISME ECONOMIQUE DE QUALITE. INTEGRATION INDISPENSABLE DES QUESTIONS DE QUALITE DE L'EAU ET DE BAS CARBONE POUR UNE ECONOMIE PLUS DURABLE.

#####

Le Pays Marennes Oléron par son caractère touristique extrêmement marqué, est soumis à un trafic très important sur les périodes de villégiature (printemps et été en particulier). Le réseau routier est peu adapté à ce trafic et la circulation s'avère difficile pour touristes et locaux sur ces périodes. La problématique est d'autant plus marquante sur le Bassin de Marennes qui subit ces engorgements sans pour autant bénéficier de l'apport économique touristique à la même hauteur que l'île d'Oléron. Des solutions alternatives à la voiture individuelle sont mises en place, principalement sur l'île d'Oléron (fort réseau de pistes cyclables, navette des plages, navette maritime. Mais si elles évitent l'accroissement du trafic, elles ne le diminuent qu'à la marge.

Quelles solutions mettre en place pour fluidifier le trafic, notamment sur les axes Rochefort-Oléron et Saintes-Oléron ?

Ces mêmes axes routiers sont marqués par des années d'un développement commercial peu attentif aux questions de paysage. La D728 de Marennes à Bourcefranc puis, dans la continuité la D26 traversant l'île d'Oléron sont particulièrement marquées par un aménagement laissant peu de place à l'expression de l'identité locale (enseignes nationales, publicités, bardages métalliques...).

Quelles adaptations de l'existant et quelles préconisations pour l'avenir permettront d'envisager une préservation du paysage depuis ces axes routiers ?

Hors de la saison estivale, le territoire retrouve son caractère rural et les problématiques de déplacements des populations sans voiture individuelle se posent (personnes âgées, jeunes, public en difficulté sociale) d'autant plus marquées que le territoire reste excentré des centres de santé, de services et d'emploi. L'enjeu de la mobilité est donc celui du désenclavement des populations fragiles. La préservation des dynamiques des centre-bourgs des petites villes tant en matière de services que de commerces peut donner aux habitants la possibilité de moins se déplacer.

Comment répondre à la demande de transports en commun dans notre territoire rural ou comment réduire la nécessité de se déplacer ?

La réflexion en cours sur la mise en place d'un droit départemental de passage sur le pont de l'île d'Oléron divise les élus et habitants du Pays Marennes Oléron. Les conditions de sa mise en place, une fois définies, détermineront le positionnement de chacun et les vigilances à établir.

Comment appréhender à une échelle « pays » et plus largement, la mise en place du droit départemental de passage ?

CONGESTION ESTIVALE DU TRAFIC	QUALITE PAYSAGERE LIMITEE DES GRANDS AXES	TRANSPORTS EN COMMUN A L'ANNEE LIMITEES	DROIT DEPARTEMENTAL DE PASSAGE (?)
----------------------------------	---	---	--



ENJEU# 4 : MOBILITE EN PAYS MARENNES OLERON, LE DOUBLE DEFI DE L'ISOLEMENT RURAL A L'ANNEE ET DE LA CONGESTION ESTIVALE. LA VOIE DES NOUVELLES TECHNOLOGIE A EXPLORER.

#####

Le paysage institutionnel local est marqué par la coexistence d'un échelon communal fort composé de communes très disparates tant par le nombre d'habitants que par les moyens dont elles disposent, de deux communautés de communes aux histoires différentes mais aux modes de fonctionnement qui tendent à se rapprocher (politiques de stratégies thématiques) et d'un pôle d'équilibre territorial rural, outil d'ingénierie territoriale et de mobilisation de financements positionné en appui à ces deux premiers échelons.

Comment concilier et clarifier le rôle de chacun au sein d'une stratégie territoriale Marennes Oléron ?

L'évolution des compétences des collectivités, leur connaissance fine des enjeux et des besoins locaux et les stratégies poursuivies dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du

territoire, du social, de la culture, de la mobilité, du développement durable, de l'énergie et de la préservation de l'environnement s'accompagne d'une contraction des ressources financières disponibles. La question des économies d'échelle et de la mutualisation est posée par l'Etat.

Comment faire des futurs schémas de mutualisation une opportunité plus qu'une contrainte pour les collectivités ?

La participation des « parties prenantes » dans les projets des collectivités semble ancrée. L'ingénierie territoriale en place dans les communautés de communes et au sein du PETR maîtrise cette méthodologie de projet et les élus ont été convaincus par les expériences menées ces dernières années (charte du PMO, Agenda 21, charte de l'agriculture durable...).

Comment préserver cette dynamique participative, la légitimer et assurer son renouvellement ?

**DECLIN D'UNE AMBITION
COMMUNE A L'ECHELLE PAYS**

MUTUALISATION

PARTICIPATION CITOYENNE



ENJEU#5 : CONSTRUIRE UN PROJET COHERENT DANS UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL EN MOUVEMENT MARQUE PAR L'EVOLUTION DES DOTATIONS. FAIRE EVOLUER LA GOUVERNANCE PARTAGEE AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERTEES ET EFFICACES.



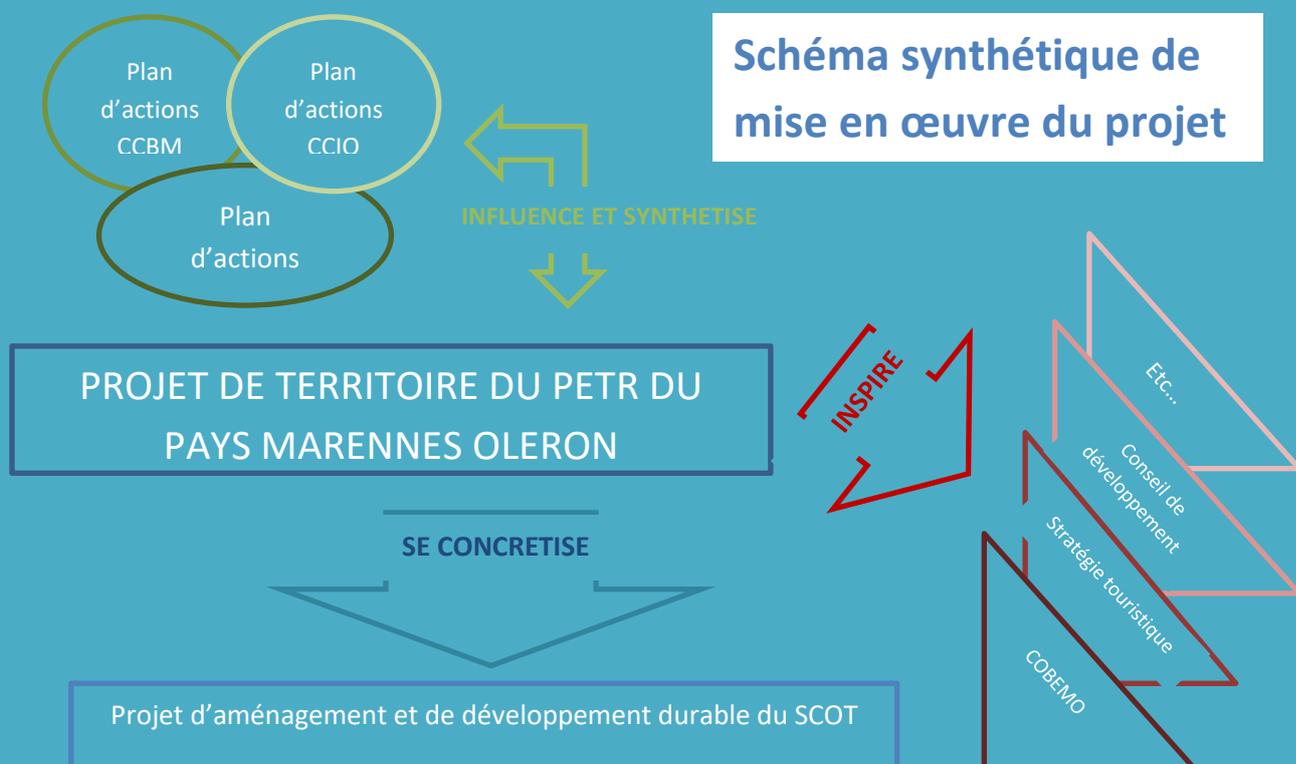
INTERSTICE #3 : La place du projet de territoire dans les stratégies locales

Le projet de territoire est envisagé comme une ambition partagée par l'ensemble des collectivités locales et acteurs publics associés. Son rôle, comme il l'est prévu dans la loi, sera le tronc commun entre les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

A l'heure de sa validation, le projet s'arrête à l'expression des enjeux locaux et à la validation de quatre axes de développement pour le territoire du Pays Marennes Oléron. La définition des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces ambitions sera menée notamment en 2017 dans le cadre de l'écriture du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT.

Le projet de territoire aujourd'hui présenté, synthétise en partie les projets portés par les EPCI qui composent le Pays Marennes Oléron et pourra, demain, les influencer. Le travail de consultation mené tout au long du processus d'écriture de ce projet assurera également sa capacité à inspirer les actions menées par les structures publiques et parapubliques du territoire (COBEMO, Office de pôle touristique, conseil de développement, CIAS...)

Schéma synthétique de mise en œuvre du projet



INTERSTICE #4 : Les enjeux du renouveau du Conseil de développement

Le Conseil de développement (CDD) du Pays Marennnes Oléron existe depuis le début des années 2000. Il a participé aux travaux d'écriture de la charte de développement durable du Pays Marennnes Oléron et du SCOT en 2004-2005, puis a travaillé sur des avis autour des grands projets du territoire (SCOT, parc aquatique) et proposé des actions de sensibilisation (cycle de conférence sur la biodiversité, sur l'architecture, promotion du pédibus). Aujourd'hui le conseil de développement est en sommeil et ses anciens membres comme les élus du Pays Marennnes Oléron souhaitent redéfinir son rôle et sa composition pour en faire un outil de démocratie locale pertinent.

Un conseil de développement, par définition, se doit d'être une instance participative composée de citoyens et d'acteurs du territoire qui œuvrent auprès des collectivités locales. Son champ d'actions peut prendre différentes formes (les lois MAPTAM et NOTRe rappellent leur nécessité sans proposer un cadre méthodologique contraignant). Il peut ouvrir des lieux de débat sur les grands enjeux de développement et d'aménagement du territoire, contribuer au dialogue entre les différentes composantes de la société civile et favoriser la participation des citoyens aux projets de territoire.

Les statuts du Conseil de développement du Pays Marennnes Oléron prévoient (extraits des statuts 2004) les objectifs suivant :

- Un objectif de production et d'évaluation de la charte du Pays Marennnes Oléron 2004
- un objectif de relais de la parole citoyenne
- un objectif de formation de ses membres

Les objectifs d'un Conseil de développement renouvelé devront être réétudiés de même que sa composition au regard des enjeux suivants.

➔ ETRE COMPLEMENTAIRE DES DEMARCHES PARTICIPATIVES EN COURS

On constate que le territoire du Pays Marennnes Oléron, contrairement à l'époque de création de son CDD, s'est doté de tout un ensemble de structures qui réalisent chacune à leurs niveaux et dans leurs champs d'intervention des missions traditionnellement dévolues à un CDD :

- réunions publiques organisées par des acteurs associatifs (CPIE, Bigaille, Local, UTL, COBEMO...) ou des collectivités (Cdc, communes) ;
- démarches participatives ouvertes au public et aux acteurs du territoire : Agenda 21, réponse appel à projet Leader, commission culture du PMO, étude tourisme... ;
- obligations contractuelles pour bon nombre de collectivités ou associations recevant des fonds publics d'effectuer des missions d'évaluation sur leurs programmes ou actions (ex : Leader, Agenda 21, ...)

➔ S'INSPIRER DES RAISONS DE LA MISE EN SOMMEIL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

On note que les raisons les plus fréquemment invoquées gravitent autour du manque d'animation organisée, de prises de position contre des projets publics considérées comme insistantes et probablement de missions ou d'objectifs peu clairs aux yeux des interlocuteurs locaux.

➔ LA COLLABORATION POSSIBLE AVEC LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT VOISINS

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, le conseil de développement de l'agglomération Rochefort-Océan et celui de l'agglomération Royan-Atlantique ont été rencontrés.

Nos trois territoires sont marqués par des entités paysagères communes (marais et littoral) et des projets récemment initiés en commun (entente territoriale du Marais de Brouage, candidature FEAMP). Ces points communs pourront amener ces trois conseils de développement à partager leurs réflexions et apporter un regard croisé et commun sur les stratégies territoriales.

En 2016, on peut noter, à titre d'inspiration pour la constitution d'un nouveau conseil de développement du Pays Marennes Oléron, les travaux mis en œuvre par les structures voisines :

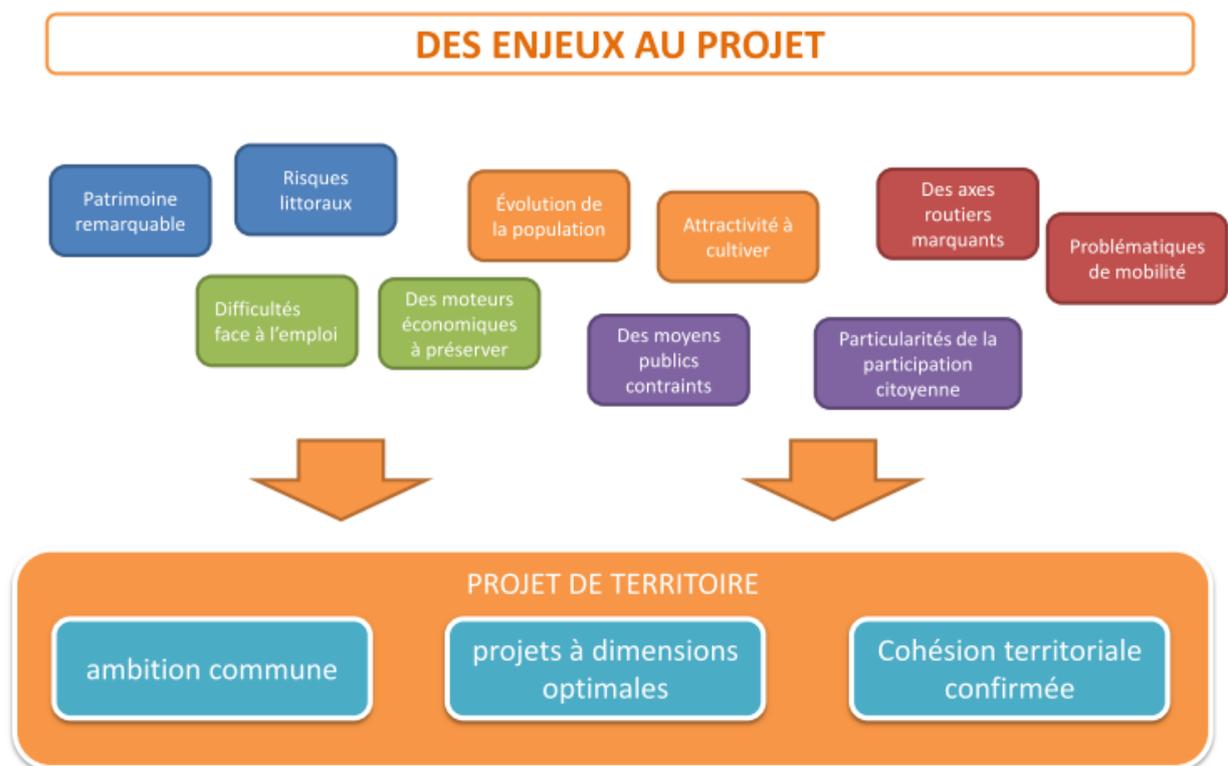
THEMATIQUES 2016 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ROYAN	THEMATIQUES 2016 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ROCHEFORT
<ul style="list-style-type: none">- Santé- Construction sur pilotis- Réflexion autour d'une marque territoriale, électrification de la ligne Royan/Saintes- le numérique- la révision du SCoT	<ul style="list-style-type: none">- Rochefort dans la grande région- L'économie du thermalisme à Rochefort- Image et identité du territoire



#PARTIE 4 : LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS MARENNES OLÉRON

Sur la base des enjeux territoriaux mis en avant de façon commune par les collectivités du Pays Marennes Oléron, le projet de territoire propose ici des orientations structurantes qui devront inspirer les politiques publiques locales menées aux différentes échelles territoriales.

L'engagement de chacune des collectivités autour de ces ambitions communes favorisera l'efficacité des politiques publiques en assurant leur synergie.



4-a/ Quatre orientations structurantes

Si les problématiques infra-territoriales peuvent varier, les élus locaux se sont accordés pour mettre en avant quatre orientations structurantes communes à l'ensemble du Pays Marennes Oléron et constituant, de fait, les axes du projet de territoire :

Orientation 1 :
**ENTRER DANS LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET S'ADAPTER AUX
RISQUES LITTORAUX**

Orientation 2 :
**ADAPTER LES SERVICES
AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-
DEMOGRAPHIQUES
RECENTES**

Orientation 3 :
**DYNAMISER L'EMPLOI,
NOTAMMENT LES FILIÈRES
D'INNOVATION ET DE
PRÉSERVATION**

Orientation 4 :
**PENSER LA MOBILITÉ, UNE
CLÉ POUR LE TERRITOIRE**



ENTRER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET S'ADAPTER AUX RISQUES LITTORAUX : un territoire soumis aux aléas climatiques se doit d'agir sur le problème en amont et trouver ses propres modèles d'adaptation aux conséquences du changement climatique (innovation, expérimentation).

Les espaces naturels du territoire sont aussi attractifs que fragiles. Les acteurs du territoire doivent élaborer les stratégies les plus pertinentes pour en faire un atout toujours renouvelé et adapté aux évolutions écologiques et climatiques.



ADAPTER LES SERVICES AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES RECENTES :

le territoire est défini comme attractif. Cette attractivité engendre une nouvelle composition de la population qui entraîne des besoins nouveaux. Se dessine la nécessité d'une offre socio-culturelle et de services dense, concertée et pertinente pour répondre à cette évolution.

Il s'agit, à travers cette orientation, de veiller à conserver ce caractère attractif auprès d'une population variée. Il est nécessaire aussi d'œuvrer pour que cette attractivité particulièrement marquée pour les jeunes retraités pourvus d'un pouvoir d'achat confortable ne se révèle plus source de déséquilibres notamment dans le secteur immobilier.



DYNAMISER L'EMPLOI, NOTAMMENT LES FILIÈRES D'INNOVATION ET DE PRÉSERVATION :

le triptyque, saisonnalité des emplois, fort taux de chômage notamment chez les jeunes et faible niveau de formation, est marquant pour le territoire. Les stratégies économiques locales basées sur un secteur primaire dynamique et de qualité et un

secteur touristique toujours florissant, doivent miser sur une diversification efficace et profiter des atouts du territoire pour assurer un développement des emplois à l'année.

La valorisation économique du marais, le développement volontariste d'un axe patrimoine/tourisme, l'accueil de nouveaux modes de travail appuyés sur le développement du numérique sont autant de pistes qui devront être soutenues par les acteurs publics pour garantir leur émergence.



PENSER LA MOBILITÉ : UNE CLÉ POUR LE TERRITOIRE

Traiter la question de la mobilité pour le Pays Marennes Oléron c'est parler congestion estivale mais aussi épanouissement de tous, dynamisme du milieu rural et paysage. La dualité de la situation locale (fort trafic estival et isolement rural) réclame une intervention publique des plus volontaristes.

Les axes routiers majeurs du territoire représentent des enjeux d'autant plus importants que, marqués par un urbanisme commercial imposant, ils marquent le territoire sans toujours refléter son identité et ses qualités paysagères chères aux habitants et acteurs locaux.

FICHE ORIENTATION 1	ENTRER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET S'ADAPTER AUX RISQUES LITTORAUX
Contexte et enjeux	<p>Un territoire soumis aux aléas climatiques se doit d'agir sur le problème en amont et trouver ses propres modèles d'adaptation aux conséquences du changement climatique (innovation, expérimentation).</p> <p>Les espaces naturels du territoire sont aussi attractifs que fragiles. Les acteurs du territoire doivent élaborer les stratégies les plus pertinentes pour en faire un atout toujours renouvelé et adapté aux évolutions écologiques et climatiques.</p>
Objectifs prévisionnels	<p>Il est proposé que dans cet axe, le territoire se préoccupe des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventer des solutions pour faire vivre le marais (entretien hydraulique, développement économique, valorisation patrimoniale et sensibilisation de tous à sa richesse) • Poursuivre la dynamique amorcée de territoire positif (énergie positive et zéro déchet) • Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique et inventer des solutions locales (défense côte, habitat...)
Maitres d'ouvrage publics	Communes (bâtiments publics, politique d'achat et fonctionnement des services), Communautés de communes (développement économique, opportunité de financement, aménagement, politique d'achat,...) et Pays Marennes Oléron (SCOT, études et opportunités de financement)
Partenaires potentiels	Etat, Conseil Régional, Ademe, Europe, territoires voisins
Indicateurs d'évaluation possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions territoriales d'émission de gaz à effet de serre • Evolution de la production locale d'énergie renouvelable • Diversité des méthodes d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer

FICHE ORIENTATION 2	ADAPTER LES SERVICES AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES RECENTES
Contexte et enjeux	<p>Le territoire est défini comme attractif. Cette attractivité engendre une nouvelle composition de la population qui entraîne des besoins nouveaux. Se dessine la nécessité d'une offre socio-culturelle et de services dense, concertée et pertinente pour répondre à cette évolution. Il s'agit, à travers cette orientation, de veiller à conserver ce caractère attractif auprès d'une population variée.</p> <p>Il est nécessaire aussi d'œuvrer pour que cette attractivité particulièrement marquée pour les jeunes retraités pourvus d'un pouvoir d'achat confortable ne se révèle plus source de déséquilibres notamment dans le secteur immobilier.</p>
Objectifs prévisionnels	<p>Il est proposé que, dans cet axe, le territoire se préoccupe des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les propositions de logements pour les jeunes et les familles (propriété et location) • Prendre en compte l'impact du vieillissement de la population sur l'attractivité du territoire : comment donner envie aux jeunes de s'installer? • Evaluer et adapter les services aux besoins des populations du territoire (santé, culture, offre sociale, maison de retraite, enfance-jeunesse)
Maitres d'ouvrage publics	Communes (CCAS, PLU, action culturelle), Communautés de communes (politique enfance-jeunesse, équipements sportifs, contrat local de santé, développement économique...) et Pays Marennes Oléron (SCOT, études et opportunités de financement)
Partenaires potentiels	Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CLIC, DD cohésion sociale, Agence Régionale de Santé, Europe, territoires voisins
Indicateurs d'évaluation possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution démographique de la population du Pays Marennes Oléron • Evolution du solde migratoire • Elaboration participative d'un indice de bien-être local

FICHE ORIENTATION 3	DYNAMISER L'EMPLOI, NOTAMMENT LES FILIÈRES D'INNOVATION ET DE PRÉSERVATION
Contexte et enjeux	<p>Le triptyque, saisonnalité des emplois, fort taux de chômage notamment chez les jeunes et faible niveau de formation, est marquant pour le territoire. Les stratégies économiques locales basées sur un secteur primaire dynamique et de qualité et un secteur touristique toujours florissant, doivent miser sur une diversification efficace et profiter des atouts du territoire pour assurer un développement des emplois à l'année.</p> <p>La valorisation économique du marais, le développement volontariste d'un axe patrimoine/tourisme, l'accueil de nouveaux modes de travail appuyés sur le développement du numérique sont autant de pistes qui devront être soutenues par les acteurs publics pour garantir leur émergence.</p>
Objectifs prévisionnels	<p>Il est proposé, que dans cet axe, le territoire se préoccupe des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'adaptation des filières économiques existantes • Favoriser le développement de nouvelles filières (marais, énergie, numérique...) • Valoriser les productions locales (circuits-courts, nouveaux métiers, nouvelle image) • Evaluer et adapter les offres de formations locales
Maitres d'ouvrage publics	Communes (aménagement centre-bourg, PLU), Communautés de communes (développement économique, aménagement) et Pays Marennnes Oléron (SCOT, études et opportunités de financement)
Partenaires potentiels	Etat, Conseil Régional, DDTM, DREAL, Chambre d'agriculture, SAFER, Syndicats de marais, Europe, territoires voisins
Indicateurs d'évaluation possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre et de la typologie des entreprises • Evolution du taux de chômage ● Evolution du niveau de formation

FICHE ORIENTATION 4	PENSER LA MOBILITÉ : UNE CLÉ POUR LE TERRITOIRE
Contexte et enjeux	<p>Traiter la question de la mobilité pour le Pays Marennes Oléron c'est parler congestion estivale mais aussi épanouissement de tous, dynamisme du milieu rural et paysage. La dualité de la situation locale (fort trafic estival et isolement rural) réclame une intervention publique des plus volontaristes.</p> <p>Les axes routiers majeurs du territoire représentent des enjeux d'autant plus importants que, marqués par un urbanisme commercial imposant, ils marquent le territoire sans toujours refléter son identité et ses qualités paysagères chères aux habitants et acteurs locaux.</p>
Objectifs prévisionnels	<p>Il est proposé que dans cet axe, le territoire se préoccupe des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le transport : désenclaver et fluidifier • Se déplacer moins mais mieux en favorisant les alternatives à la voiture individuelle • Améliorer la qualité paysagère des grands axes de circulation • Le viaduc : une séparation ou un levier de développement?
Maitres d'ouvrage publics	Communes (PLU), Communautés de communes (aménagement) et Pays Marennes Oléron (SCOT, études et opportunités de financement)
Partenaires potentiels	Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDTM, DREAL, Europe, territoires voisins
Indicateurs d'évaluation possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres de voies cyclables • Evolution du trafic moyen journalier sur les routes départementales • Evolution du nombre de dessertes de transports en commun

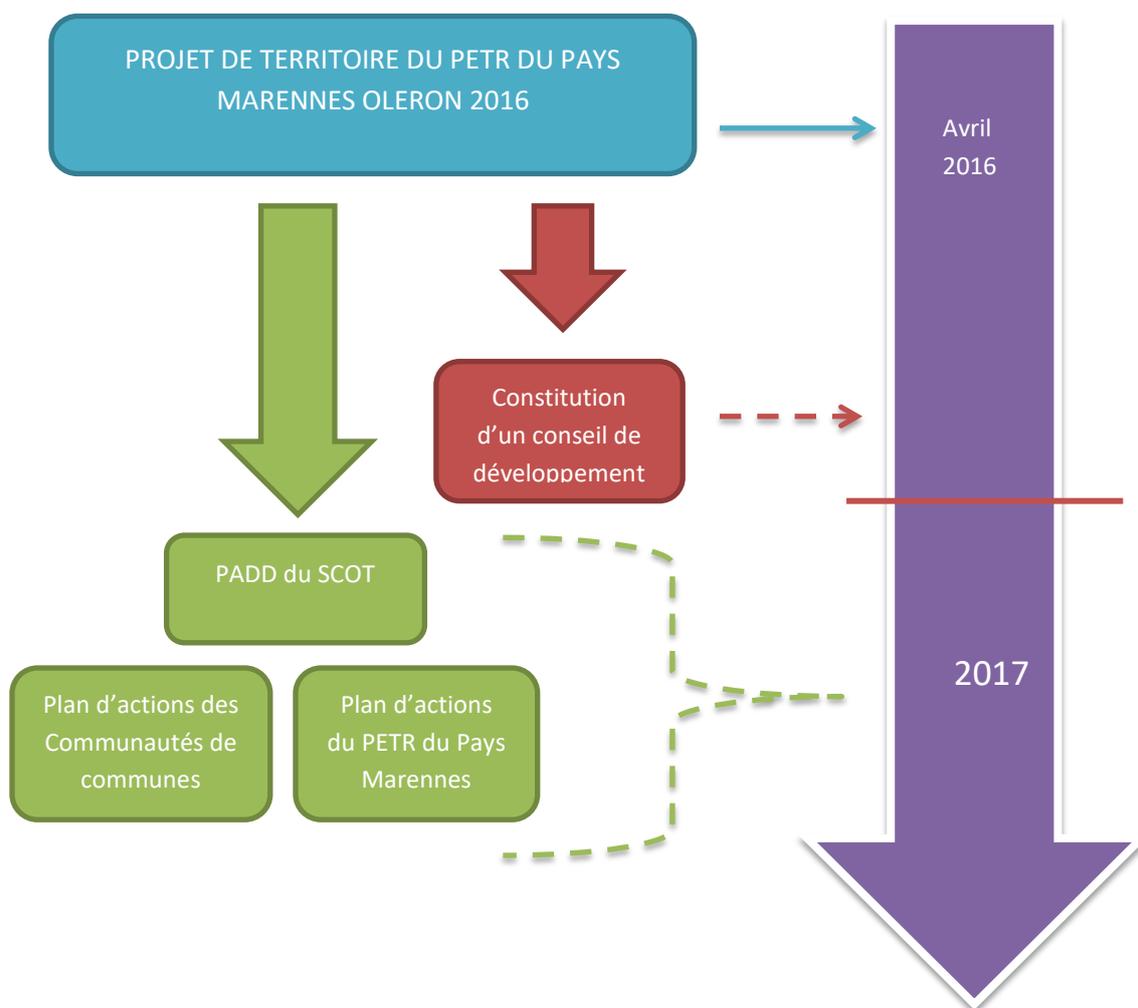


4-b/ Les étapes de la mise en œuvre du projet de territoire

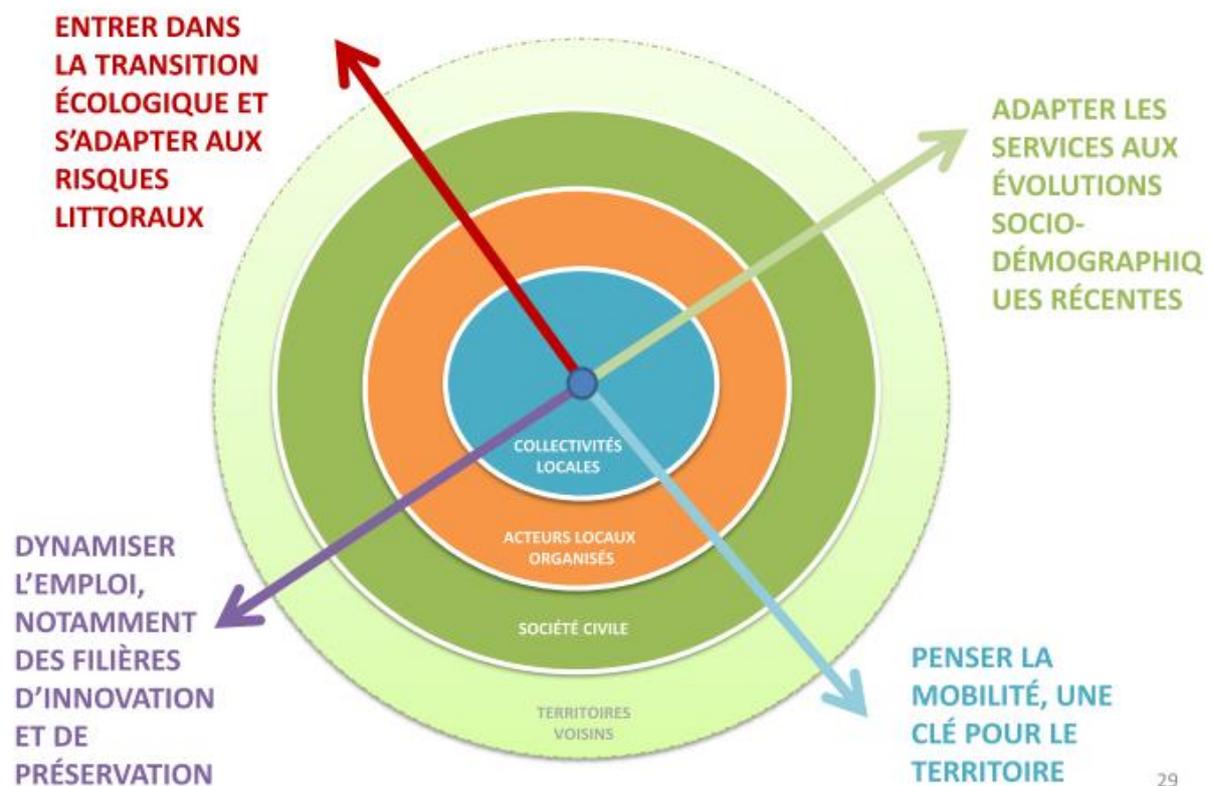
Les orientations du projet de territoire seront concrétisées une fois les crispations territoriales autour du projet de droit départemental de passage sur le viaduc d'Oléron dissipées (projet approuvé ou non courant 2016).

Dès lors, la mise en œuvre des ambitions du projet de territoire du Pays Marennes Oléron pourra s'exprimer de manière coordonnée dans les différentes stratégies locales :

- Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT
- Stratégies territoriales des communautés de communes (notamment à travers leur agenda 21)
- Plan d'action du Pays Marennes Oléron (y compris les programmes LEADER, FEAMP et la stratégie culturelle)



La mise en œuvre du projet de territoire s'appuiera **sur l'ensemble des acteurs du territoire** : collectivités locales, structures publiques locales (COBEMO, Office de pôle touristique, CIAS), acteurs associatifs (notamment via les subventions qui pourront leur être allouer) et conseil de développement.



29

La mise en œuvre du projet de territoire tirera sa **force d'une gouvernance partagée entre l'ensemble de ces acteurs**. Les différents formats existants seront les socles d'une action coordonnée de chacune de ces parties prenantes : conférence de maire, groupe d'acteurs locaux des programmes LEADER et FEAMP, Agenda 21 locaux...

Des projets en partenariat avec les collectivités voisines sont mis en place depuis peu sur le territoire (candidature FEAMP sur le territoire de l'AOP Huîtres Marennes Oléron et entente territoriale du marais de Brouage avec la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan). Développer la mise en œuvre du projet de territoire à des échelles variables selon les projets paraît pertinent sur le Pays Marennes Oléron où la cohérence de projets menés de Saint Denis d'Oléron à Le Gua est parfois

remise en question. Au cours de l'élaboration du projet de territoire, des enjeux communs à certaines communes du territoire ont ainsi été mis en avant et l'efficacité des réponses qui y seront apportées dépendra sans doute de la capacité du Pays Marennes Oléron à **proposer des projets à géographie variable**.

Des outils communs dans la continuité de ceux déjà existants (système d'information géographique, observatoire territorial, cellule financements européens, mission coopération-francophonie) constitueront le socle d'une mutualisation pertinente entre les acteurs publiques et notamment les EPCI qui composent le territoire.

Bibliographie

Etude INJEP 2016

Ecrits photographiques PMO par le CPIE mareennes Oléron

Agenda 21 ile d'Oléron

Observatoire du Pays Mareennes Oléron

SCOT du Pays Mareennes Oléron

Glossaire de sigles

Scot : Schéma de cohérence territoriale

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

CCBM : Communauté de communes du bassin de Marennes

CCIO : Communauté de communes de l'île d'Oléron

PMO : Pays Marennes Oléron

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

PLU : Plan local d'urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PPR : Plan prévention des risques

ZAE : Zone d'activité économique

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable